

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Juillet 1732.

TOME LVII.



A LUXEMBOURG;

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible : pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois separez, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même debite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, Litteraires, & entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux : Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 17. vol. : Bibliothèque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 12. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 6. Tomes, 11. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux, & la lecture en est également instructive & amusante. Ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes separez. Il en paroît aussi bien que de la Bibliothèque Italique & des Mémoires du P. Nicéron, un Volume tous les trois mois.

LA CLEF DU CABINET
 DES
 PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
 sur les Matieres du tems.

Juillet 1732.

A R T I C L E I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses depuis le mois dernier.

Suite & fin de la Lettre du Marquis Scipion Maffei, au P. Bevilagua, sur l'evenement de Cefene, & la formation des feux: Le commencement s'en trouve au Journal dernier.

I. Le Seigneur Sigismond Afinis de Gorizia, jeune homme de beaucoup d'esprit, qui est sur la fin de ses études, & demeure presentement à Veronne, m'a dit qu'en passant par Cefene, peu de tems après ce funeste accident, il avoit appris que la Dame avoit coutume de se laver avec de l'esprit de vin, lorsqu'elle se sentoit indisposée; qu'elle s'étoit trouvée dans cet état le soir devant son malheur, selon qu'il est marqué par la relation, où il dit qu'avant de se coucher on observa dans elle une pesanteur & un assoupissement extraordinaire; il est probable qu'elle se leva pour prendre son remede

accoutumé, puisque le feu la surprit hors du lit ; comme on le voit par la situation où sont demeurés les restes du cadavre. Cette espece de bain consistoit à se frotter le corps, & nous avons déjà vû dans l'histoire de la Dame de Veronne, qu'elle excitoit ainsi des flammes hors d'elle ; ce qui donne lieu de croire que ce feu pourroit bien n'avoir pas d'autre cause que les humeurs fluides qui étoient en grande abondance & dans une grande agitation, à cause de l'ouverture des pores : ajoutée à cela que la peau ainsi frottée avec l'eau de vie, devoit être plus susceptible de chaleur : peut-être aussi cette Dame contribua-t-elle par ses propres dispositions à agiter, & à attirer à elle cette flamme, quelle qu'elle soit ; puisque les jambes demeurèrent entières, parce qu'elles n'avoient pas été baignées.

De même le visage ne fut pas réduit en cendre, peut-être, parce qu'elle n'avoit pas coutume de le laver & de le frotter de cet esprit de vin. Ainsi les parties du corps qui n'en avoient pas été trempées, devoient faire plus de résistance aux corpuscules & aux esprits repoussés en dehors par la violente transpiration qui se fit.

Je vais ajouter, en finissant, une chose qui me paroît confirmer tout ce que j'ai dit jusqu'ici. Dans un Livre intitulé, *Lumen novum Phosphoris accensum*, imprimé à Amsterdam en 1717. on rapporte qu'une Dame de Paris, qui étoit accoutumée depuis long-tems à boire de l'esprit de vin, fut une nuit réduite en cendre & en fumée par la flamme qui sortit de son corps, excepté le crâne & les extrémités des doigts : ce qui prouve que l'événement de Cefene n'est pas unique dans son espece, puisque celui de Paris paroît avoir les mêmes circonstances, sçavoir, le crâne & les doigts préservés du feu. Si l'Auteur du Livre avoit voulu nous particulariser l'accident

dont

dont il parle, nous y aurions, sans doute, trouvé les mêmes marques d'une espece de tonnerre ou de feu.

Voici tout ce que j'avois à dire sur une matiere aussi difficile : si mon sentiment a quelque chose de singulier, l'accident qui en est l'objet étoit des plus étranges. Cependant nous devrions faire réflexion que nous nous étonnons trop des événemens rares, & trop peu de ceux qui sont fréquens & ordinaires. C'est une erreur grossiere de croire qu'il est impossible de comprendre les effets singuliers de la nature, & qu'il n'y a que les effets communs qui soient à nôtre portée : on regarde comme une chose difficile d'expliquer la violence des tourbillons & des tempêtes ; mais le vent que nous sentons & l'air que nous respirons, sçavons-nous ce que c'est ? Nous ne sçaurions comprendre comment un corps humain a pû être consumé & réduit en cendre, sans supposer un feu étranger ; mais le feu que nous avons tous les jours devant les yeux, le comprenons-nous mieux ? Pouvons-nous expliquer comment un fagot peut exciter de la flamme, comment celle-ci s'éleve & se nourrit ? Je crois avoir trouvé comment le feu contient en lui-même une matiere effective dont il se nourrit dans sa racine ; & je l'ai découvert, en détachant la cire de la flamme d'une chandelle, ce qui m'a réussi de la façon que je vais dire.

J'ai pris un verre plein d'eau, j'en ai approché la bougie allumée, & en soufflant doucement, j'ai fait que la flamme a effleuré l'eau plusieurs fois, & j'ai remarqué qu'il restoit sur la surface de l'eau une pellicule de cire fort nette, semblable à celle qui n'a point encore brûlé, à la blancheur près, qui n'étoit pas tout-à fait la même. Mais comment une matiere froide, brune, sans mouvement, se peut-

elle fondre, & changer en un instant en une autre matière ardente, claire & animées. L'habitude que nous en avons, ne nous permet pas de réfléchir sur ce qu'il y a de surprenant. En passant un jour l'Apennin, pour aller à Florence, je voulus m'arrêter à Firenzola, afin de voir commodément le feu qui sort continuellement de cette montagne. On est en effet bien surpris de voir sortir de la terre une flamme bruisante pendant un assez long-tems, sans qu'il paroisse de fente ni d'ouverture dans la terre, qui puisse donner issue à la flamme, laquelle se conserve toujours dans la même activité, sans que rien puisse l'alterer. Si vous jetez de la terre dans une partie de la flamme, elle s'étouffe dans la partie même, mais elle croît, & se ranime à proportion d'un autre côté. Ayant porté à la bouche une partie de cette terre qui est au dessus de la flamme, je lui trouvai un goût d'huile, ce qui me persuada qu'il y en avoit beaucoup dans cette montagne, laquelle sortant de la terre, doit produire le même effet que la poudre qui prend feu, lorsque sortie d'un vase où elle étoit enfermée, elle est agitée par l'air. Les gens qui labourent la terre aux environs de cette montagne, & qui sont tous les jours témoins de ces merveilles de la nature, n'y font pas réflexion: de même que dans les Pays froids on ne s'étonne pas d'y voir les Rivières si glacées que les charrettes y peuvent passer, ce qui dans les Pays chauds passeroit pour une fiction. Mais il est tems de finir.

Si vous daignez employer quelques heures à réfléchir sur cette matière, le génie rare qui a procuré tant d'avantages à votre maison, & à votre Patrie, & qui vous a fait quitter l'une & l'autre avec tant de générosité, fera sans doute, des découvertes plus curieuses que les miennes.

II. *Francisci-Maria Pitonii SS. D. N. Benedicti XIII. Auditoris,*

des Princes, &c. Juillet 1732. 7

*Auditoris, de Controversiis Patronorum, nec non ab eis Præsentatorum ad Beneficia, & Cappellanas quascunque, aliaque Relicta pia, ubi casus practici, qui in materia Juris Patronatus per Ecclesiasticas Curias ventilantur, & in quibus Auctor vel ad Defensam scripsit, vel pro Veritate consuluit, additis judicatis diversorum Romani Fori Tribunalium, signanter Sacra Rota, maturiori examine disceptantur. Ceci est le titre tout au long d'un ouvrage en deux volumes in folio, que le Sr. Nœthen, Libraire à Cologne, vient de mettre au jour : il nous promet que les *Disceptationes Ecclesiastica* du même Pitonius en 4. Tomes aussi in folio, suivront de près. C'est de son Imprimerie qu'est déjà sorti la Doctrine & la Discipline de l'Eglise, expliquées par les propres paroles des Saintes Ecritures, des Conciles, des Peres &c. Par le Pere du Mesnil, Jesuite, Docteur en Theologie, & Chancelier de l'Université Catholique de Strasbourg.*

Cette Histoire de l'Eglise, écrite en Latin, (comme on le voit par le titre qui en est rapporté ailleurs*) tient un milieu entre toutes celles qui ont été composées depuis près d'un siècle & demi. Elle n'a ni la longueur accablante des unes, ni l'insuffisante brièveté des autres ; elle contient en quatre Tomes, divisés en 52. livres, ce que le Cardinal Baronius a traité dans ses douze volumes ; c'est à-dire, qu'elle s'étend jusqu'à l'an 1198. de Jesus-Christ. Ce n'est pas une simple narration, c'est encore moins une Histoire Dogmatique, où l'on ne fasse entrer que les faits qui ont rapport à la Doctrine de l'Eglise, & des Dissertations sur ces faits ; ce n'est pas une Chronologie sèche & épineuse, une Critique sévère & développée : Ce n'est point tout cela, mais c'est quelque chose de tout cela. Nous avons en chacun de ces

* Voyez le Journal de Février dernier, page. 90.

ces genres de très-bons ouvrages. Le Pere du Meñil a tâché d'en profiter, sans se livrer néanmoins à eux, quand il a crû qu'ils se trompoient, & suplçant ce qui pouvoit y manquer. Son dessein a été de donner une Histoire, où les faits, la Doctrine, les usages, la discipline de l'Eglise, les mœurs des Chrétiens fussent représentés sans alteration, & par les Auteurs mêmes qui nous en ont transmis la connoissance. Après les Ecrivains sacrés, qui nous ont appris la vie publique de Jesus-Christ, sa prédication, ses miracles, ses souffrances, sa mort, sa résurrection, & les principales actions des Apôtres; la méthode du nouvel Historien est de choisir un Auteur exact, contemporain, & d'en rapporter le texte, qui sert comme de trame à son ouvrage. Il y ajoute, ou il y insere ce que les autres monumens fournissent pour l'éclaircissement, la confirmation, & l'intégrité de l'Histoire; les lettres des Papes, les Décrets des Conciles, les Ecrits des Peres, les Actes des Martyrs, les délibérations des Ordonnances des Magistrats, les Rescrits des Empereurs concernans la Religion, les Hérésies qui se sont élevées en chaque siècle. Tout cela est rapporté simplement, & sans disputes, l'Auteur n'ayant point entrepris une Controverse, & ne voulant attaquer personne; persuadé que l'exposition des vérités enseignées dans l'Eglise depuis le commencement, & confirmée par la Tradition invariable de tous les siècles, est la plus solide, & la plus complete réfutation de toutes les erreurs. Seulement, il ne perd point d'occasion de faire observer ces vérités répandues dans tous les monumens de l'Histoire Ecclésiastique, plus ou moins clairement, selon qu'il convenoit aux circonstances des tems; & il les confirme par quelques témoignages des Peres. C'est dans ce même esprit qu'il ne touche point aux opinions qui n'appartiennent pas

au Dogme, & sur lesquelles on peut penser diversement, sans péril pour la Foi.

En rapportant les textes des Auteurs, il y joint de courtes remarques, ou réflexions, qui servent de commentaire aux endroits qui ont besoin de quelque éclaircissement : Il marque l'Auteur de chacun des Livres Canoniques du nouveau Testament, le sujet, l'occasion, le tems, le lieu où ils ont été écrits : Il en donne des précis fideles, rapportant les endroits les plus remarquables, & les plus importants : Il en use de la même maniere à l'égard des ouvrages des Peres, principalement de ceux qui ont écrit avant le Concile de Nicée, qui sont en moindre nombre, & plus courts pour l'ordinaire, & dont les Auteurs ont puisé plus près de la source, la Doctrine Apostolique. C'est pour cela que le P. du Mesnil en donne des extraits plus étendus. Ce sont de semblables extraits, & cette simplicité des premiers Ecrivains, que l'on entend parler dans toute la suite de l'Ouvrage, qui font, peut-être, le principal mérite d'une Histoire Ecclésiastique qui a eu le plus de cours parmi nous. Le Pere du Mesnil a jugé sagement, qu'il devoit donner à la sienne cet incomparable avantage : Il a même celui-ci sur l'Historien qui l'a précédé, que les Auteurs chez lui parlent leur propre langage, sans interprète, & que ce sont eux-mêmes qui s'expliquent ; ce qui est plus utile, & fait plus de plaisir aux Lecteurs intelligens.

III. Le second Tome in folio des *Sacra Antiquitatis Monumenta* du sçavant Evêque de Prolémaïde, connu sous le nom de Mr. Hugo, Abbé d'Estival en Lorraine, paroît depuis quelques mois ; il se vend à St. Diez, & chez Louïs Kœnig à Offenbach près de Francfort. Les pieces suivantes sont le contenu de ce volume.

Acta B. Luca Abbatis Cuijaci.

Vita B. Ludovici Comitis Arnstenii.

*Chronicon Balduini Canonici Ninoviensis, Ordinis
Pramonstratensis.*

*Sitrandi Leonis Canonici Pram. Chronica Abbatum
Oortii B. Mariae & Lidlumi.*

Antiquitates Abbatia Parisiensis in Alsatia.

*Alspachensis Monialium Abbatia in Alsatia Anti-
quitates.*

*Epistola Hugonis Metelli, Canonici Regularis Tul-
lensis.*

*Antiqua Constitutiones Cœnobii S. Petri, Mon.
Canonicorum Regul. S. Augustini.*

Statuta Collegialis Ecclesia S. Dyonisii Leodiensis.

Statuta Synodalia Viridunensis Diœcesis.

Varia Diplomata.

Tous ces Ouvrages sont ornés de notes, & il y a à la tête une Préface très-curieuse & fort travaillée qui n'est pas indigne de son Auteur.

IV. Marc-Michel Bouquet & Compagnie, Libraires à Geneve, impriment actuellement *Expositio Juris Canonici, per regulas naturali ordine digestas, usque temperatas, ex corpore Juris ac aliunde desumptas; in duos Tomos divisa, quorum prior continet quicquid spectat Jus illud in se & in genere inspectum; posterior, quicquid pertinet ad idem Jus in specie consideratum.* On voit dans un *Prospectus* de huit pages in folio, l'ordre des matières sublimes qui sont déduites dans les deux volumes de l'ouvrage qu'on annonce; sa forme, le papier, & les caractères qui y seront employés.

Les mêmes Libraires, & le Sr. Chevalier en leur nom, distribuent aux souscripteurs le second & le cinquième Tomes des œuvres de Mr. Latnoy, faisant ensemble quatre volumes, aux conditions portées dans le projet de ce Livre, dont les principales sont

des Princes, &c. Juillet 1732. 11

sont inferées dans nos Memoires du mois de Mars 1731. pages 164. & 165.

V. Après les 44. traités qui concernent les Dieux des anciens Germains, Mr. Trever en continuant dans son *Thesaurus Antiquitatum Germanicarum* le chapitre de la Religion, dispose sous des titres differens les ouvrages suivans; sçavoir, sous le titre de *Sacerdotibus*.

401. Talepiet, *Histoire de l'Etat & de la Republique des Druides.*

402. Dikinson, *de origine Druidum.*

403. Tolandi *History of Druids.*

404. Smith *Syntagma de Druidum moribus.*

405. Pulfendorfius *de Druidibus.*

406. Schurtzfleisch *de Druidum veterum institutis.*

407. Scharf *de Gallorum Druidis.*

408. Keyser *de foeminis fatidicis veterum Germanorum.*

Puis, sous le titre de cultu ipso Deorum.

409. Elchenbach *de Gentilium Lucis.*

410. Dresler *de Lucis Religioni Gentilium destinatis.*

411. Joseph Schadaei *descriptio Templi summi Argentoratensis.*

412. Bircherodii *palastra antiquaria de festo Inel.*

413. Torner *de saturnaliis Scytho Romanis.*

414. Keyser *de interdicto usu carnis equina.*

415. Arnkiel *de Cornu Oldenburgico.*

416. Keyser *de Compotationibus sacris veterum Germanorum.*

417. Jacobus Thomafius von St. Joannis Trunck.

418. Trever *de Scypho Diabolorum.*

419. Vertot *de Furamentis veterum Francorum.*

420. Joannis Meletii *epistola de sacrificiis veterum Borussiae.*

Et sous le titre Superstitiones variæ:

421. Hillcher *de exercitu furioso.*
 422. Reiskius *de igne sacro Notfyr.*
 423. Dieffenbach *de Nedfri.*
 424. Vagedes, *de Conventu Sagarum Noſte Ca-*
land. Maji.
 425. Keyſler *de Viſco Druidum.*
 426. Kirckmayer, *de Hamelenſium liberorum*
egreſſu inauſpicato.
 427. Scoockhii *fabula Hamelenſis.*
 428. Nierembergii, *de Hiſtoria Hamelenſi*
Scoockio oppoſita.
 429. Fr. Vorgeri *Hiſtoria Hamelenſis contra*
Scoockium.
Suivra le titre de Sepultura veterum Germano-
rum.
 430. Hâchenberg *de re funebri veterum Ger-*
manorum.
 431. Lagerloef *de ſupremo humanitatis officio.*
 432. Nettelbladt *de variis mortuos ſepeliendi*
modis.
 433. Arnkiel *Cimbrifche Heyden Begrabniſſe.*
 434. Bütner *von Leichen Brandt und Todrens-*
Kriegen.
 435. Johannis Meſſenii *tumba veterum ac nupe-*
rorum Sueconum.
 436. Schachtius *de urnis Fionenſium.*
 437. Schulenburg *de urnis Bremeniſibus.*
 438. Blumii *urna Bremeniſes.*
 439. Richey *de urnis Holſaticis.*
 440. Rhoden *Remarquen Cimbrifcher Antiqui-*
taten.
 441. Mellenii Sperlingii & Printzis *varia ex no-*
vis Litterariis maris Balthici.
 442. Nunningius & Cohuſius *de urnis Weſtpha-*
licis.

443. Colberg de urnis Stolpensis.
444. Gotthilff Trever de urnis Marchicis.
445. Keyseri urna Neilingensis veteris Marchia.
446. Treveri Anastasis Germani Germanaque
veteris.
447. Pyl de Remi sepulchro in Marchia Media
invento.
448. Schminck de urnis Hassiacis.
449. Relatio de urnis Seehutianis ex Nov. Liter.
Hamb.
450. Alcarii Mausoleum in museo.
451. Butner de urnis Lutherstedensibus.
452. Frankius de urnis feralibus.
453. Hiegelli urna Moguntina.
454. Hechtii bustum Lusatia antiquissimum.
455. Mellen de urna Sarmatica.
456. Ignatius Jonas de Mole Salisburiens.
457. Keyseri monumentum Salisburiense.
458. L'Empereur de tumulis antiquis Augustoduni.
459. Mabillon de sepulturis Regum Francorum
veteribus.
460. Chifflet Anastasis Childerici.
461. Le Reveil de l'antique tombeau de Chindonax.
462. Rothius de baculorum ad sepulchra pro-
jectione.

VI. On voit à Paris une nouvelle voiture, inven-
tée par Mr. Duguet, Ingénieur François, dont on
fera, sans doute, quelque usage; c'est un train de
Carrosse inversable, par conséquent moins dangereux,
& pour être porté aussi doucement que dans un
Bateau, beaucoup plus en sûreté, sur lequel on y
pourra lire, même écrire, & s'entretenir, sans être
interrompu par le bruit que les roues causent en
roulant

roulant sur le pavé, quoiqu'on aille aussi vite que sur les Carrosses ordinaires.

Les roües qui servent actuellement, quoique très-utiles, ont pourtant des défauts très-dangereux lorsqu'elles roulent sur le pavé, qui à cause de son inégalité, les oblige de rouler toujours en sautillant. Outre que ce sautillement continuel oblige de faire le train & le corps du Carrosse plus forts pour y résister, il faut encore suspendre le corps, y ajouter une quantité de fers qui rendent tout cet assemblage très-pesant, ce qui ébranle le pavé. Les essieux d'un autre côté, qui sont sujets à casser par cet ébranlement continuel, ajoutent encore un poids de plusieurs quintaux, qui se fait très-rudement sentir, lorsque les Carrosses montent sur un plan incliné plus ou moins selon l'inclination du plan.

Ce ne sont pas là les seuls défauts des roües : leur propre pesanteur, lorsqu'elles montent, est un surcroît de difficulté pour les chevaux, parce qu'ils portent la moitié de tout le fardeau, quand ils montent sur un plan dont la ligne est entre la perpendiculaire & l'horizontale, que les Géomètres appellent la diagonale. D'ailleurs, les roües étant faites de bois, sont sujettes à la pourriture, & il arrive souvent que les rayes des roües étant parvenues à un certain degré de pourriture imprévoyable, elles se brisent, & tout tombe en grand danger de faire périr ceux qui sont dans le carrosse. Ces accidens n'arrivent que trop souvent, pour n'être pas obligé de s'en garantir, lorsqu'il est possible.

Les Hollandois considerans le fracas que les roües causent par la destruction des plans où elles passent, en y faisant de profondes ornières, considerans aussi la dépense qu'elles obligent de faire, & la peine des chevaux, lorsqu'ils sont obligés de monter les plans inclinés, en ont secoué le joug en appliquant le corps
du

du Carrosse sur des Trainaux, de même que nous voyons traîner ici les balots de marchandise, ce qui doit être de très-mauvaise grace à l'œil.

La figure du train qui rend le Carrosse inverfable, est une sorte de traîneau de nouvelle invention, sur lequel le corps du Carrosse est élevé à la même hauteur du pavé, que ceux dont on se sert actuellement; & l'on y peut donner un tel ornement que l'on voudra, en faisant travailler les Ouvriers qui en ont le goût.

Le corps du Carrosse & le train ne font ensemble qu'un seul & même corps; c'est pourquoi les chevaux qui le traîneront, n'auront pas plus de peine qu'aux Carrosses ordinaires sur le pavé de niveau; & ils en auront moins en montant qu'avec les autres, à cause de la legereté de ces nouvelles voitures & de la pesanteur des Carrosses ordinaires, qui avec leur train pesent au moins le triple, & que les freemens ne sont que par rapport à la pression ou à la pesanteur.

Un plan incliné sur lequel il a été appliqué une portion de représentation de pavé, a fait connoître la différence qu'il y a entre rouler & traîner, en faisant monter un modèle dans les mesures convenables sur ce plan incliné, par un poids qui le traîne plus facilement en montant, que lorsque ce modèle monte avec les roües.

Les cochers qui sont assis sur les petites roües, qui sautillent encore plus fort que les grandes, gouverneront ces voitures beaucoup plus à leur aise; les laquais seront aussi portés plus doucement: ainsi on peut conclure que les maîtres & leurs domestiques seront plus en sûreté sur ces nouvelles voitures, que sur celles de l'ordinaire, & avec beaucoup plus de commodité.

Le Roy, les Propriétaires des maisons, & le
Public,

Public, ont intérêt que ces nouvelles voitures soient en usage dans Paris, dont le pavé humecté toute l'année convient à ce tirage.

L'intérêt du Roy s'y trouve par rapport au roulage, qui ébranle le pavé qu'il ne faudroit pas renouveler aussi souvent : celui des propriétaires des maisons, à cause que cet ébranlement peut endommager les fondemens de leurs bâtimens : le Public y trouve aussi son avantage, par rapport au bruit du roulage, & au danger qu'il y a lorsqu'un Carrosse tombe, pour ceux qui passent à côté, soit qu'un des effieux casse, ou une des roues.

On peut encore ajouter à l'avantage de ces nouvelles voitures, que lorsque les chevaux prennent le mors aux dents, ceux qui y seront portés, pourront sortir hors du Carrosse, sans courir le même danger du funeste accident qui est arrivé à Madame la Présidente de la Chaise, & à bien d'autres personnes de distinction, qui ont péri faute de l'usage de ces voitures.

On suppose que le public, ou du moins les souscripteurs pour le Dictionnaire de Moreti, Edition de Bâle, auront pris garde à l'Avis du Sr. Chevalier, placé à la fin de nôtre Journal du mois passé, au sujet des trois derniers Tomes de cet ouvrage; de même qu'aux conditions, sous lesquelles, au nom du Sr Brandmuller, il offre de délivrer des souscriptions pour une réimpression dudit Moreti, toute conforme à la première.

VII. Le mot de l'Enigme dernière, est la *Couverture d'un Livre.*

ENIGME,

E N I G M E.

JE suis d'un pere deux fois né ,
Et d'une mere deux fois née ;
J'étois Prophète couronné ,
Car telle étoit ma destinée.

Mon pere prophétise & la nuit & le jour ,
Et je prophétisois au tems de mon enfance ,
Etant capable alors d'amour ,
Ayant en le destin d'une double naissance.

Mais admirez mon cruel sort ,
On me voïe à la mort ;
On me fait eunuque sans cause ,
L'on m'expose aux grandes ardeurs.
N'est-ce pas une étrange chose
D'être brûlé pour des pecheurs ?

A R T I C L E I I.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE, en PORTUGAL & en BARBARIE depuis le mois dernier.

I. **E**spagne. Vers la mi-Avril la Cour fit une remise d'un million de ducats à *Alicante* , où est le Rendez-vous general des Troupes & des Vaisseaux destinés pour l'expédition qui occasionne les grands armemens qu'on fait depuis un tems dans cette Monarchie ; quantité de Bâtimens de transport, un bon nombre de Bataillons, & plusieurs Escadrons, y étoient pour lots arrivés ; & le travail des autres

B *dispo.*

dispositions nécessaires à l'exécution de l'entreprise que l'on a en vûë, se continuoit avec chaleur dans divers Ports : on y levoit aussi beaucoup de Soldats & de Matelots. Outre les Bâtimens du Roi qu'on croyoit ne devoir plus être augmentés, & plus de 200. autres de Nations étrangères, l'on en frete encore davantage, de sorte qu'avec tant de préparatifs on ne peut s'attendre qu'à une action d'éclat, même de plus d'importance que le siege d'*Oran* en Afrique, qui doit en être le but, selon la commune opinion. Quoiqu'il en soit, les Mautes se préparent à tout événement ; pour s'opposer à la descente des Espagnols, ils font marcher vers les côtes la plus grande partie de leur Cavalerie, & le Dey d'Alger, qui se prête à leurs besoins, a envoyé à *Oran* un gros Détachement, dont la Garnison de cette Place est considérablement renforcée. On a aussi renforcé de beaucoup celles de *Tetuan* & de *Salé*.

L'embarquement des Troupes se fera incessamment ; celui des Munitions de guerre & de bouche est presque achevé, l'orge & toute la paille pour la Cavalerie sont déjà chargées à bord de quelques Navires Hollandois, qui sont à St. Lucar, à Xeres, à Port Ste. Marie, & dans l'Isle de St. Leon ; on fait état que la Flotte pourra faire voile d'*Alicante* vers le 8. ou le 10. Juin, au cas que les Vaisseaux de guerre, les Brulots, les Galiottes à bombes, & les Bâtimens de transport qui manquent encore, soient tous arrivés quelques jours auparavant, de même que le General Cornejo, que les vents contraires ont empêché jusqu'à present de sortir du Port de Cadix avec son Escadre. Il y avoit au commencement de Mai à *Alicante* 60. Batimens Anglois ; on en attendoit encore 40. de la même Nation, de Cadix, de Malaga & de Cathagene ; & tous les Maîtres de ceux qui étoient alors chargés pour *Barcelonne*,

avons donné la liste le mois passé, & qui ont été à bord du Bâtiment d'avis revenu de *Vera-Cruz* : L'induit moyenant lequel se fait cette distribution, est de 9. pour cent pour l'argent comptant & la Cochenille, & de 5. pour 100. pour les autres marchandises.

Il y avoit le 6. Mai dans ce Port sept Vaisseaux de guerre prêts à se mettre en mer avec le premier vent favorable, pour servir de convoi à un grand nombre de Bâtimens de transport qui doivent encore aller à *Alicante*, & l'on y travailloit à l'équipement de la Flotille destinée pour la Nouvelle Espagne; mais comme il manque du monde pour la monter, on doute qu'elle puisse faire voile de ce côté-là dans le courant du mois de Juin, qui est le tems qui lui avoit été fixé.

Les Vaisseaux chargés de vis-argent, partis d'ici il y a quelques mois, sont heureusement arrivés à *Vera-Cruz*; (au raport d'un Exprès dépêché de ce Pays-là pour apporter cette nouvelle) mais le lendemain de leur arrivée ils furent surpris d'une violente tempête qui fit périr contre un rocher la Fregate nommée *Nôtre-Dame d'Atocha*; la plus grande partie de son Equipage fut noyée, & toute son Artillerie coulée à fond; on a cependant sauvé ses autres effets. Le naufrage de ce Navire est attribué à l'inadvertance du Capitaine du Vaisseau la *Nôtre-Dame de la Conception*. Divers autres Bâtimens ont aussi échoué dans la même Rade, & par la même tempête.

IV. *Gibraltar*. Les Troupes d'Espagne campées devant cette Place ont déjà pourvû de Canon les deux nouveaux Forts qu'elles ont construit; elles travaillent encore à la construction d'un troisième; & selon toute aparence leur dessein est de faire un nouveau Môle, dont la pointe s'étendra dans la *Baye*, & d'où elles pourront battre facilement l'ancien

rien Môle, en cas de rupture. Les Anglois, de leur côté, qui ont sept Regimens complets dans Gibraltar, y ont ajouté mille hommes, qu'ils employent journellement à leurs travaux, sçavoir 300. à creuser la terre, 400. aux Batteries, & le reste aux Fortifications ; & ils ont reçu ordre de pousser ces ouvrages avec vigueur, & d'achever de combler aussi les tranchées faites par les Espagnols pendant le dernier siege.

IV. *Barbarie.* Depuis la victoire remportée par l'Armée du Roi de Maroc sur les Arabes rebelles, dont il a été fait mention au dernier Journal, la tranquillité est enfin rétablie dans les Etats de ce Prince ; on espere d'y voir aussi refluer de nouveau le Commerce, supposé que la future guerre avec l'Espagne, que les Maures sont à la veille de soutenir, ne fasse pas dissiper ce qu'ils projettent pour y réussir ; d'autant que leurs soins commencent à se porter à l'augmentation de l'Armée qu'ils ont sur pied, & que le Roi a déjà donné ordre qu'elle se tienne prête à marcher au premier avertissement, quelques-uns disent vers *Ceuta* pour en former le siege, & que le Duc de Ripperdane manquera pas d'être du parti.

V. *Portugal.* Le 26. d'Avril la Flotte de Rio de Janeyro fit voile du Tage avec plusieurs Bâtimens Marchands qui vont de compagnie avec elle jusqu'à une certaine hauteur en mer, à la *Baye de tous les Saints*, à *Marinhao*, à *Angola*, à la nouvelle Colonie, & à la Côte de *Coromandel*.

Il est défendu par un Edit du Roi publié à Lisbonne sur la fin de ce mois, qu'on ne transporte plus à l'avenir du *Brezil* dans ce Royaume, des filles, sous prétexte de leur faire embrasser l'état Monastique : Ce qui a incité Sa Majesté à faire cette

défense, se voit dans la substance de cette Edit, que voici.

» Le Roi informé qu'une des principales causes
 » pour laquelle le Brezil n'est pas si peuplé qu'il le
 » pourroit être, vient de la sortie de quantité de
 » filles qu'on transporte en Portugal, & qu'on pour-
 » roit marier dans leur Patrie, a jugé qu'il étoit
 » nécessaire pour le service de Dieu, pour le sien,
 » & pour l'avantage du Brezil, de défendre que ce
 » transport ne se fasse plus desormais, que Sa
 » Majesté en étant requise, n'y ait donné son con-
 » sentement, & que l'Archevêque du Brezil & les
 » Evêques n'ayent dûement examiné ces filles dans
 » leurs Districts, pour sçavoir si c'est de leur pro-
 » pre mouvement qu'elles embrassent la vie Reli-
 » gieuse, & si elles n'y sont pas forcées, comme il
 » paroît que plusieurs l'ont été, & qui ont été con-
 » duites dans des Monasteres, où elles menent une
 » vie peu conforme à leur humeur.

Sur le raport de ces Prélats le Roi en disposera à sa volonté: En attendant on ne pourra plus envoyer au Brezil aucune permission pour le transport des femmes & filles; & les maîtres des Navires qui en prendront sur leurs bords, pour les conduire dans ce Royaume, sans une permission expresse de Sa Majesté, payeront une amende de 2000. cruzades, pour chacune de celles qu'on trouvera sur leurs Vaisseaux,

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. On ne s'est pas contenté de défendre seulement au Cardinal Coscia de sortir du Couvent de Ste. Praxede, sous quelque pretexte que ce fût, il lui est aussi enjoint, par un Monitoire, d'y rester comme prisonnier; même avec cette clause, qu'au cas qu'il en sortît, il seroit privé *ipso facto* de la dignité de Cardinal; & pour empêcher qu'il ne trouve les moyens de s'échaper, on le garde à vûë, & l'on a posé outre cela des Gardes dans presque toutes les rues de cette Ville. Quoi de plus humiliant pour cette Eminence, après s'être vûë au faite des honneurs, & comblée des faveurs d'un Pape dont il est créature. Par ce commencement de procedure, qui paroît un peu outré, doit-on s'attendre à des ménagemens, ou que l'on aura quelques grands égards pour sa personne dans la suite: Cependant jusqu'au 18. Mai, ou nous conduisent les nouvelles venuës de Rome, on n'a fait que très-peu de chose dans son affaire; pour la mieux examiner, on avoit d'abord tâché de porter le Pape à ajouter quatre Cardinaux à la Congrégation de *Nonnullis*; mais Sa Sainteté, persuadée de la capacité & de l'intégrité de ceux qui la composent, n'a voulu y faire aucune attention; Elle a pourtant changé le titre de ce Tribunal, & au lieu qu'on l'appelloit la Congrégation de *Nonnullis*, Elle le fait nommer à present la Congrégation de *pro san/a nota*.

Mr.

Mr. Fiorelli, Secrétaire de cette Congrégation, accompagné du Maître du Palais du Pape, & de l'un des Commissaires de l'Inquisition, se rendit le 25. Avril au Couvent de Ste. Praxede, où ils eurent un long entretien à portes fermées avec le Cardinal Coscia. Comme cette visite est une affaire du St. Office, on ne sçait ce qui l'a occasionnée, ni rien de ce qui s'y est passé; sans doute qu'elle n'a pas été des plus agréables au Prélat captif, puisque dès-lors on a remarqué en lui une grande consternation. Ceux qui croient deviner la cause de son chagrin, supposent qu'elle vient en partie de ce que le Cardinal Albani, Camerlingue, qui n'oublie rien pour traverser tout accommodement avec lui, a, de concert avec les Cardinaux Barberini, Pico, & Corradini, engagé contre lui la Congrégation du St. Office, & de ce que cette Congrégation devenant par-là son Juge, l'Empereur ne pourra rien faire en sa faveur,

Quant à l'Evêque de Targa, frere de ce Cardinal, il a été renfermé dans l'apartement qu'on lui avoit assigné au Château St. Ange; on a même posé une Sentinelle à la porte de sa chambre, & il lui a été défendu, sous des peines rigoureuses, de parler à personne, & de recevoir, ou envoyer aucune Lettre ou Billets; sur ce qu'on a découvert qu'il lui avoit été loisible de sortir de son appartement, pendant plusieurs heures chaque jour, par la permission de celui qui le gardoit à vûc.

II. La Congrégation des Rites a eu une fois pour sujet de son assemblée la Béatification de Catherine Rizzi, qui a été Religieuse de l'Ordre de St. Dominique au Monastere de *Prado* dans la Toscane: Le Pape y a assisté; mais ses infirmités, qui commencent beaucoup à l'abattre, ne lui permettent pas d'assister, aussi souvent qu'il le souhaiteroit, aux
autres

autres fonctions qui demandent sa présence.

Dans le tems que les Cardinaux étoient en mouvement pour se rendre le 28. au Quirinal, afin d'y être d'un Consistoire qui avoit été intimé la veille, on vint les avertir que Sa Sainteté n'étoit pas en état de le tenir, & quelques momens après l'on eut avis qu'Elle étoit attaquée de douleurs au ventre si aiguës, qu'on en craignoit les suites; que ces douleurs étoient causées, au raport du Médecins, par des alimens de nature froide, qui lui avoient servi de soupé le soir précédent.

Le St. Pere n'eut aucun repos les deux nuits suivantes, quoiqu'on lui eut donné quelques médicamens, dont il se sentit d'abord beaucoup soulagé; & ce ne fut que le 2. Mai que ses douleurs de ventre se dissipèrent un peu, & se convertirent en celle de goutte à la main, qui lui est plus supportable: Cependant quoiqu'Elle garde le lit, Elle tint le 7. un Consistoire dans sa Chambre, mais on'y fit que la préconisation de l'Evêque de St. Severin, & le changement de ceux de quatre autres Eglises: Le lendemain Elle signa diverses Requêtes, sans avoir pû néanmoins intervenir à la Congrégation ordinaire du St. Office, ni à celle des jours suivans. L'opinion des Medecins ordinaires du St. Pere est, que l'état où il se trouve n'est pas dangereux; mais ceux de Florence & de Naples qu'on a consultés, soutenant que la maladie est une goutte interieure, il a été résolu de faire venir un des plus celebres de ces derniers, pour lui donner un remede convenable.

III. En vertu d'une cession faite par le Cardinal Barberini du Fief de *Mont-Libretto* au Prince de Palestrine, lors de l'accommodement des differends qui ont regné long-tems entre les deux Maisons, ce Prince en est allé prendre possession: La Princesse

ceffe Doüairiere du même nom est aussi partie pour Palestrine avec Don Maffé Barberini. Par le moyen de 20000. écus que doit, dit-on, déboursier le Cardinal Barberini, il rentrera en possession de plusieurs Fiefs dans le Royaume de Naples. Son Eminence a fait le 4. Mai la ceremonie dans l'Eglise de Ste. Marie in Capitelli, de sacrer Mr. Bucci-Galupi, Evêque de Ventimiglia dans l'Etat de Genes; & le 8. elle entra en conference sur les affaires de Benevento avec les Cardinaux Barberini, Imperiali, Spinola, Sr. Agnes, & Petra.

IV. Les principaux Seigneurs de la Cour de Rome envoyèrent le 11. après-midi hors la porte de Nôtre-Dame du Peuple, leurs Carrosses, au nombre de 82. avec leurs Gentilshommes, pour y complimenter le nouvel Ambassadeur de Venise, qui fit ce jour-là son entrée publique en cette Ville de la maniere suivante: La marche commença par plusieurs des Carrosses qu'on vient de nommer, qui étoient suivis de divers Coureurs; huit Chariots de bagages, six Heyduques, beaucoup de valets de pied avec une livrée magnifique; six Gentilshommes à cheval, & quelques autres Officiers & Domestiques de Son Excellence: Mr. l'Ambassadeur venoit ensuite dans un des Carrosses du Cardinal Corsini, neveu du Pape: il étoit accompagné des Cardinaux Ottoboni & Porcia, de Mr. Rezzonico, & de Mr. Negroni, son Maître de Chambre. La marche étoit fermée par quatre Carrosses de Son Excellence, & ceux de divers Cardinaux & autres personnes de distinction. Avec ce cortege Mr. l'Ambassadeur se rendit à son Palais, à travers la rue de Corse, & sur le soir le Cardinal Ottoboni le conduisit à l'Audience particuliere du Pape, Sa Sainteté n'ayant pû le recevoir avec les formalités ordinaires, à cause de son indisposition: Elle lui envoya cependant le lendemain

Le present ordinaire, qui consiste en 34. bassins remplis de mets differens, & très-exquis.

V. A la requisition du Chevalier de St. George on s'est saisi de deux coffres appartenans à un Gentilhomme Anglois, & auxquels on avoit mis le sceau de ce Prince : Le Gentilhomme fut arrêté quelques momens après, enfermé ensuite dans sa propre maison, ses coffres furent aussi scellés, & on l'a transferé depuis au Château St. Ange : Comme on parle diversement de cet emprisonnement, cela donne à penser qu'on n'en a pas encore penetré le véritable sujet. La Princesse son épouse ayant aussi insisté auprès du Pape à ce qu'il lui plût de signer un Acte d'aprobation au Prince Constantin Sobieski son cousin germain, par lequel il lui fût permis d'emprunter sur ses joyaux dans le Mont de Pieté de cette Ville de Rome, une somme de 150. mille écus, le St. Pere s'est rendu à ses instances : Par-là le Prince Sobieski se trouve en état de dégager quelques Fiefs en Pologne, qu'il a été obligé d'hypotéquer à ses créanciers.

VI. Le Duc de St. Aignan nouvel Ambassadeur de France s'est attiré la louange de tous les Habitans de Rome, tant grands que petits, par des billets d'avertissement qu'il a fait afficher en divers endroits de cette Capitale, portans ; „ Que quoique Son
„ Excellence prétende jouir de tous les privileges
„ des Ministres étrangers, elle déclare néanmoins
„ que son intention n'est pas de donner azile dans son
„ Hôtel aux homicides & assassins ; qu'elle ne souffrira pas non plus qu'ils se refugient dans l'Eglise
„ de St. Louïs ; & qu'au contraire, s'ils entreprennent de se venir refugier dans cette Eglise, ou
„ dans son Hôtel, Elle permettra aux Officiers de
„ la Justice de les y venir enlever.

VII. Le Cardinal Camerlingue a envoyé un Commissaire

affaire en poste à *Foligni*, Ville de la domination du Pape, située sur le *Topino*, dans la Province d'Ombrie, ou Duché de *Spolette*, avec ordre de veiller à ce qu'on ne détournât rien d'un trésor qui a été découvert dans les environs, par un Marchand, en creusant dans une maison de campagne qui lui appartient : Il consiste en quantité d'espèces d'or & d'argent, au coin de *Cosme I.*, qui porta le premier le titre de Grand Duc de *Toscane* ; & en diverses autres de même métal d'un Roy de *Naples* qui lui a été contemporain. Le Cardinal *Ottoboni* faisant aussi creuser dans un endroit de son Abbaye d'*Albano*, on y a trouvé une statuë, dont la grandeur & la beauté surpassent celle de *Venus*, que possède la Maison de *Medicis* ; & l'on ne peut la prendre que pour l'ouvrage d'un des plus habiles Sculpteurs de l'ancienne *Athenes*.

VIII. *Naples*. On a défrayé jusqu'à *Manfredonia* les Envoyés de *Tunis*, qui sont partis de cette Ville vers le milieu du mois d'*Avril* pour la Cour de *Vienne*. Le Comte de *Harrach*, Viceroy de ce Royaume, fit le 23. la ceremonie d'installer dans l'Ordre de la Toison d'or, le Prince de *Bisignano-San-Severin*, le Duc de *Monteleone-Pignatelli*, le Comte de *Conversano-Aquaviva*, & le Duc de *Trajeto-Caraffa*, qui ont été compris dans la dernière Promotion des Chevaliers de cet Ordre que l'Empereur a faite : Ce fut le Prince d'*Accera-Cardona*, qui leur servit à tous de Parain ; les principaux Seigneurs Napolitains assisterent à cette fonction en habits de fête, après laquelle le Comte de *Harrach* traita très-splendidement à dîner les nouveaux Chevaliers, & plusieurs autres personnes distinguées.

Dans ce Royaume, & les Places de la *Toscane* qui dépendent de la Maison d'*Autriche*, il n'y a plus presentement que cinq Regimens d'Infanterie

terie & deux de Cuirassiers ; il n'y a plus de même que quatre Regimens d'Infanterie & deux de Hussars en Sicile ; tous les autres étans partis pour retourner en Allemagne & dans les Pays Héréditaires de l'Empereur.

On a fait sortir de ce Port deux Vaisseaux de guerre & trois Galeres équipés par ordre du Viceroi pour aller croiser sur divers Bâtimens de Barbarie armés en course, qui infestent depuis peu ces Mers, & celles de Sicile : ils ont déjà pris 2. Tartanes l'une Genoïse & l'autre Sicilienne, de même qu'un petit Bâtiment qui alloit à Gallipoli avec une grosse somme pour y acheter des huiles, dont l'Equipage eut néanmoins le bonheur de se sauver à terre ; & ils en ont encore enlevé divers autres dans le Canal de Messine, entre lesquels il y en avoit un qui avoit sur son bord un Officier Allemand avec sa femme & toute sa famille.

IX. Florence. L'Infant-Duc a reçu trois Exprés consecutifs de Seville avec des dépêches qui concernent les grands armemens que l'on fait en Espagne par ordre du Roy son Pere ; mais on ne dit pas si elles contiennent d'autres particularités : On ne dit pas non plus si Son Altesse Royale ira bientôt à *Parme*, où l'on fait néanmoins de grands préparatifs pour la recevoir ; quelques-uns croyent que ce voyage n'aura pas lieu de tout l'Eté, sur ce que le Grand Duc lui a cédé, pendant les chaleurs, l'Appartement d'en bas au Palais, qui étoit occupé par la défunte Grande Princesse Violante. Les Cardinaux Belluga & Bentivoglio, de même que la Princesse de Piombino avec la Duchesse de Salviati sa fille, sont venus de Rome en cette Ville, pour avoir l'honneur de saluer ce Prince, qui les a tous reçus d'une maniere fort gracieuse.

X. Genes. L'intention du Roy Très-Chrétien au sujet

ſujet du Vaiſſeau François qui fut brûlé il y a quelque tems ſur la Côte de l'Iſle de Corſe près de Girolata, eſt que la Régence de cet Etat donne inceſſamment une juſte ſatisfaction aux Intereſſés, au Capitaine, & aux autres perſonnes de l'Equipage de ce Bâtiment ; & qu'Elle accorde auſſi aux veuves & aux enfans de ceux qui ont péri dans cette action de quoi les entretenir leur vie durant. Pour ce qui regarde l'inſulte faite à la Banniere de ce Monarque, on apprend que les Vaiſſeaux de guerre qu'on équipe à *Toulon*, ont reçu ordre de toucher ici en paſſant, & que celui qui les commandera en Chef, ſera chargé des inſtructions neceſſaires là deſſus. On ne doit pas douter que les Genoïſ ne mettront tout en œuvre afin de parer le coup qui ſemble les menacer.

Les derniers avis venus de Corſe ont été enfin agréables à la Republique : ils portent que les affaires de cette Iſle ont changé entièrement de face ; que les rebelles ont enfin accepté les propoſitions que le Prince Louis de Wirtemberg étoit chargé de leur faire ; & que les troubles avoient par conſéquent ceſſés. Voici un recit circonſtantié de l'acceptation de ces propoſitions, & de ce qui l'a précédé & ſuivi.

XI. *Corſe*. Le 14. Avril un Corps de Troupes auxiliaires de l'Empereur & de la Republique de Genes, s'étoit mis en mouvement en deux Corps différens, l'Infanterie par mer, & la Cavalerie par terre, pour aller ſurprendre une Tour nommée *Padalilla* ; mais cette tentative ne leur a pas réuſſi, à cauſe du feu continuel des Mécontens, qui étoient poſtés avantageuſement au nombre de 5000. près de cette Tour, & qui, après avoir obligé les Bâtimens à s'éloigner du Plage, pourſuivirent la Cavalerie Allemande, & en paſſèrent pluſieurs hommes au fil de l'épée ;

l'épée; un Corps des mêmes Troupes étant allé le lendemain reconnoître un certain terrain, fut de nouveau obligé de se retirer avec pette; & ce ne fut que le 26. que la fortune commença à se montrer contraire aux Rebelles, par la sage conduite du Prince Loüis de Wirtemberg, qui avoit usé jusqu'alors de tous les menagemens imaginables pour les ramener par la douceur à leur devoir.

Son Altesse voyant donc que les négociations qu'Elle avoit entamées avec eux n'avançoient pas, & que ces Rebelles ne cherchoient qu'à gagner du tems, leur envoya ce jour-là (26. Avril) un Trompette, pour les sommer d'accepter le pardon général qui leur avoit été offert, & de mettre bas les armes. Sur le refus que firent ceux-ci de prendre là-dessus une résolution finale, le Prince de Culmbach marcha le lendemain avec 4000. hommes partagés en trois Corps vers la Province de Balagna, que les mécontents avoient depuis peu soumise à leur domination : Lorsqu'il fut arrivé à Clavanzana les Habitans de cette Place prirent d'abord le parti de se soumettre; il n'en fut pas de même de ceux de Monistoro, de Montemaggiore, & de plusieurs autres endroits, que l'on ne fit obéir qu'après quelque résistance, & les avoir menacé de les passer tous au fil de l'épée. Par la prise de ces trois Places on a recouvré la meilleure partie de la Province de Balagna, la plus fertile de l'Isle. D'un autre côté le General Schmettau, avec le Baron de Wachtendonk commandans un bon Corps de Troupes, commencerent leur marche à St. Fiorenzo; ils étoient suivis du gros de l'Armée, commandée par le Prince Loüis de Wirtemberg, pour aller attaquer les trois Bouches ou Postes de St. Jacques, de Biganna, & de la Croix de Linto. Arrivés au lieu désigné, l'attaque se fit en même-tems des trois côtés; le combat

bat dura une heure entiere, après lequel les Rebelles abandonnerent leurs postes, & se retirerent plus avant dans les Montagnes.

Le 18. le Prince de Wirtemberg fut occupé à défarmer les Habitans de la Province de Balagna, à en recevoir des ôtages, afin de s'assurer de leur fidelité, & à envoyer aussi divers Détachemens pour se rendre maître des Villages circonvoisins. Plusieurs accepterent le pardon, en se soumettant, & ceux qui le refuserent furent réduits en cendres. Ce Prince marcha le 29. avec toute l'Armée pour s'emparer de quelques postes avantageux, qui étoient encore occupés sur les frontieres de la même Province, par un nombre de mécontents qui persistoient toujours dans leur opiniâtreté. On prit la plûpart de ces postes avec assez de facilité ; mais ceux qui étoient au poste de Linto se défendirent avec intrépidité, & ce ne fut qu'après trois heures d'attaque qu'on en força les retranchemens, & qu'on s'en rendit maître. Les rebelles se retirerent alors au delà du Golo, qui est l'une des principales rivieres de cette Ile.

Le premier de Mai dans le tems qu'on se dispoit à les aller poursuivre, huit Députés de la part de Don Louïs de Giafferi, leur principal Chef, arriverent au Camp du Prince de Wirtemberg, pour entrer en négociation, sur l'accommodement proposé avec la Republique de Genes ; les conditions que leur offrit son Altesse Serenissime leur parurent d'abord très-raisonnables ; le bon accueil qu'elle leur fit, & la magnificence avec laquelle Elle les regala ce jour-là, les satisfit aussi entierement. Ces Députés partirent le même soir pour aller faire le rapport à leur Principal de ce qui s'étoit passé : Le 4. ils revinrent offrir au Prince, de la part de Don Louïs de Giafferi l'acceptation des conditions proposées sous la garantie de l'Empereur, mais avec quelque

quelques restrictions , promettant qu'en cas qu'on les lui accordât , de faire mettre les armes bas à tous ceux de son parti : Son Altesse y donna les mains , n'ayant pas crû devoir lui refuser ces restrictions , crainte de quelque nouvel incident. En exécution de la promesse de don Loüis de Giasserî , Girolame Ciaccaldi son cousin vint le 5. au Camp des Imperiaux , avec 2000. de ses adhérens mettre bas les armes.

Ces deux Chefs se sont depuis abouchés plusieurs fois avec le Prince Loüis de Wirtemberg , qui se tient à Corre , la plus grande Ville de l'Isle de Corse , après la Bastie , & l'on apprend que les conférences s'y continuent ; qu'on y attend Mr. Rivarola , en qualité de Commissaire & Plénipotentiaire de la République de Genes , pour mettre la dernière main à l'accommodement avec les Mécontens , sous la garantie de Sa Majesté Imperiale ; que les Troupes de ce Monarque défilent actuellement vers la Bastie , pour camper dans le voisinage , jusqu'à nouvel ordre ; & que tous les Bâtimens chargés de provisions , ont reçu ordre de s'y rendre aussi. Voilà donc les troubles de Corse finis par la soumission des mécontens ; mais c'est aux grands secours de l'Empereur que la République de Genes en est entièrement redevable.

XII. *Turin.* Les differends du Roi avec le Sr. Siége sont toujours au même état , & l'on ne parle plus qu'il y ait sur le tapis aucun nouveau moyen pour les terminer.

Sa Majesté a permis au Marquis du Bourg , sur sa demande , de se retirer de la Cour ; & pour le récompenser de ses bons & fideles services , Elle lui a accordé une pension annuelle de 4000. écus. C'est le Marquis d'Ormea , qui a été Ambassadeur du Roi à la Cour de Rome , qui lui succede dans

son Emploi de Secrétaire d'Etat. La Cour est revenue de la Venerie en cette Ville plutôt qu'on ne s'y étoit attendu ; c'est, dit-on, la nouvelle qu'on a reçue de la maladie du Roi Victor-Amedée à Montcallier, qui a hâté son retour.

Le 26. Mai le Cardinal de Polignac, qui a été Ambassadeur de France à Rome, arriva ici, venant en dernier lieu de Venise, & alla descendre à l'Hôtel du Marquis de Vaugrenan, Ambassadeur du Roi Très-Chrétien. S. Em. reçut le lendemain les complimens du Prince de Carignan, & de tout ce qu'il y avoit en cette Ville de personnes distinguées ; le 28. Elle fut conduite à l'Audience du Roi & de la Reine dans les Carrosses de ceremonie. On dit ce Cardinal chargé d'une commission de la dernière importance, sur laquelle il eut le même jour 28. une longue conference avec le Marquis d'Ormea.

A R T I C L E I V .

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **L**E Roi prit le 10. Mai à Compiègne un deuil de huit jours pour la mort de l'Électeur de Mayence, & fit le lendemain la ceremonie de mettre quelques médailles sous la première pierre des fondemens de la troisième & dernière arche du Pont de cette Ville. Sa Majesté de retour au Château, donna une Audience particulière à Milord Waldegrave, Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne, sur quelques dépêches d'importance qu'il avoit reçues de sa Cour ; & une autre à Mrs. du Portail, premier Président du Parlement de Paris, de Blanc-Menil, & du Molé, Présidens à Mortier, qui s'y étoient ren-

dus

lus comme Députés, ensuite d'un Ordre occasionné par le dernier Mandement de l'Archevêque de Paris contre les *Nouvelles-Ecclesiastiques* & les prétendus miracles de l'Abbé Paris; ou plutôt, par le refus qu'ont fait 25. Curés de cette Capitale de le publier dans leurs Paroisses, soutenus, dit-on, en cela par le Parlement, dont la conduite, par conséquent, a beaucoup déplû à Sa Majesté, comme on va le voir dans le récit succinct que voici des suites qu'a eu cette affaire.

Le 13. au matin Mr. du Portail ayant reçu un nouvel ordre de la Cour de retourner incessamment à Compiègne avec quelques autres Députés, fit d'abord assembler toutes les Chambres du Parlement, qui ne se separerent qu'après une délibération de trois heures : Il partit ensuite pour s'y rendre avec un plus grand nombre de Deputés qu'auparavant, & le lendemain ils eurent tous une Audience du Roi en presence des Princes du Sang, dans laquelle Sa Majesté leur déclara son intention en ces termes: *Vous m'avez obligé de vous faire revenir ici de nouveau pour vous marquer le mécontentement que j'ai de votre conduite : Si mon Parlement ne m'obéit pas promptement, je saurai lui faire sentir tout le poids de mon indignation.* Mr. le premier Président voulut répondre à ce discours; mais le Roi lui imposa d'abord silence. L'Abbé Pucelle s'avança ensuite, & presenta à genoux un Ecrit à Sa Majesté, en disant que ce papier contenoit la véritable délibération du Parlement; cela ne fit qu'irriter davantage ce Monarque, qui prit ce papier, & l'ayant donné au Comte de Maurepas Secrétaire d'Etat, lui ordonna de le déchirer.

Au retour de Mrs. les Députés, l'Abbé Pucelle reçut à Senlis une Lettre de Cachet qui le releguoit à son Abbaye de Corbigny, sans qu'il lui fût permis

de retourner à Paris: Mr. Titon, Conseiller fut aussi conduit au Château de Vincennes. Mr. du Portail ayant fait le 16. aux Chambres du Parlement assemblées le raport des intentions du Roi, alléguant ce qui s'étoit pratiqué en 1718. pour procurer la liberté à Mrs. Feidau & de Blamont, dont on devoit se servir aussi pour obtenir celle de Mrs. Pucelle & Titon; mais tous les Présidens & Conseillers des Chambres des Enquêtes & des Requêtes se retirèrent sans faire là-dessus aucune reponse; la grande Chambre en fit autant quelques momens après; & le Parlement resta séparé pendant quelques jours. Les Avocats au Parlement, qui ont tous pris parti dans cette affaire en faveur des Membres de ce Corps, ont aussi cessé toute vacation depuis le 13. que se fit la Députation dont on vient de parler.

Mr. le Grand Chancelier reçut le 19. un Exprés de Compiègne avec ordre de dire au premier Président qu'il eût à faire ce jour-là l'ouverture de la Grande Chambre; Les Présidens des autres Chambres avertis de cet ordre, s'assemblerent auprès de Mr. du Portail; leur avis fut d'abord que l'ouverture des Chambres ne devoit pas se faire, que leurs Collegues, l'Abbé Pucelle & Mr. Titon, ne fussent mis en liberté; mais après quelques débats on résolut d'envoyer à Compiègne le Procureur General & l'Avocat General, pour supplier le Roi de donner ses ordres pour cette liberté: Cela fut exécuté ensuite, sans avoir produit l'effet qu'on en attendoit; mais bien des Lettres de Cachet, que cent Mousquetaires revenus de Compiègne délivrerent le 23. de grand matin, deux à deux, à tous les Membres du Parlement; par lesquelles S. M. leur ordonnoit de se rendre le même matin dans leurs Chambres, pour y faire leurs fonctions ordinaires, sous peine d'indignation.

Ils y obéirent tous ; mais comme il ne parut sur le rôle aucuns Avocats, ils furent obligés de se separer sans rien faire. Les Présidens des Chambres des Enquêtes & des Requêtes, eurent cependant ordre de se rendre l'après-midi auprès de Mr. le Premier, où les Présidens à Mortier, & quelques Membres de la Grande Chambre comparurent aussi : On fit alors la lecture de quelques ordres du Roi, & l'on commença à délibérer sur les expédiens convenables pour reconcilier le Parlement avec Sa Majesté.

On renouïa le 24. ces délibérations. Les Chambres des Enquêtes & des Requêtes envoyerent chacune deux Députés dans la Grande Chambre pour y donner leur avis ; & toutes les Chambres assemblées extraordinairement le 26., reçurent un nouvel ordre du Roi de reprendre leurs fonctions, & d'en avertir les Avocats & Procureurs. Elles avoient reçu la veille des Lettres Patentes, dites de Jussion du Roi, avec ordre de les entregistrer.

La lecture s'en étant faite le lendemain 27., on résolut unanimement de les enrégistrer ; & l'on manda alors les Avocats Generaux pour donner leurs conclusions sur le Mandement de l'Archevêque qui a excité tous ces troubles ; mais un de ces Avocats, Mr. Pierre Gilbert des Voisins, repondit " que cette affaire étoit de trop grande importance, pour ne pas demander du tems, afin de l'examiner ; „ Le Président le Pelletier repliqua, " qu'il suffisoit de donner du tems jusqu'au lendemain : „ sur quoi les Chambres demeurèrent assemblées.

Ce jour là les Gens du Roi mandés de nouveau, dirent encore, " que la matiere étoit trop importante pour qu'ils pussent sur le champ donner leurs conclusions. „ On leur indiqua alors le 23. Juin pour les donner ; & l'on délibéra ensuite sur les moyens

yens de faire relâcher les deux Membres de ce Parlement qui sont en exil. Cette délibération finit par une résolution de présenter là-dessus des humbles remontrances au Roi : On chargea pour cet effet quelques Membres d'aller demander à ce Monarque quand il lui plairoit les recevoir.

La Députation se rendit pour cet effet le 31. à Versailles, où le Roi étoit revenu la veille de Compiègne. Immédiatement après que Sa Majesté eut diné, Elle donna une Audience particulière à ceux qui la composoient ; Elle leur répondit entr'autres, " qu'Elle feroit attention aux remontrances du Parlement, lorsqu'Elle seroit satisfaite de sa conduite, & qu'il auroit ponctuellement obéi à ses ordres. "

Voilà suivant nos mémoires, l'état dans lequel étoient au commencement de Juin les affaires entre la Cour & le Parlement, sur lesquelles le Roi a tenu divers Conseils de Cabinet. On s'impatiente à présent d'apprendre si ce Parlement se conformera aux intentions du Roi, au cas qu'il lui soit défendu de procéder à l'appel comme d'abus du Mandement de l'Archevêque de Paris. On sçait déjà qu'il a délibéré quelque-tems sur un paquet de la Cour délivré depuis peu au premier Président, qui, dit-on, contient les volontés de Sa Majesté ; mais on ne sçait pas encore son résultat.

II. Le Roi & la Reine Stanislas partirent le 23. Mai de Versailles, pour retourner à Chambor. La Reine leur fille alla le 26. coucher à Ramboüillet ; Elle alla le lendemain dîner à Maintenon auprès du Duc de Noailles, & se rendit le soir à Chartres. Sa Majesté fit le 28. ses devotions devant l'image miraculeuse de la Vierge qui est dans l'Eglise Cathédrale de cette Ville, pour accomplir le vœu dont nous fimes mention le mois passé, & revint le 30.

à

à Versailles par la même route. Le Roi y revint aussi ce jour-là de Compiègne.

Le premier Juin ce Monarque, après avoir reçu les complimens ordinaires sur les fêtes de Pentecôte, de la Noblesse, des Ministres d'Etat & Etrangers, & d'un grand nombre d'autres personnes de distinction, alla entendre la grande Messe dans la Chapelle du Château, où le Duc de Chartres, fils unique du Duc d'Orleans, fut alors baptisé solennellement, ayant eu Leurs Majestés pour Parain & Maraine. Tous les Princes & Princesses du Sang assistèrent à cette cérémonie. Le Roi toucha ensuite un grand nombre de malades des écrouelles; Sa Majesté tint aussi ce jour-là un Chapitre de l'Ordre du St. Esprit, dans lequel le Prince de Conti fut reçu Chevalier de cet Ordre; & le 3. Elle retourna en chassant à Compiègne, où Elle arriva le soir, pour y rester, dit-on, jusqu'au 2. Juillet. Le Sr. Anisson, Directeur de l'Imprimerie Royale, avoit eu l'honneur de lui presenter avant son départ le troisième volume des *Ordonnances des Rois de France*, qu'Elle reçut avec beaucoup de bonté.

III. L'Abbé de Vaureal a été nommé à l'Evêché de Renner, & l'Abbé de Macheco de Premeaux a été sacré par l'Archevêque de Sens, Evêque de Perigueux, dans la Chapelle du Seminaire de St. Sulpice. C'est l'Abbé Terrasson, Membre de l'Academie des Sciences, qui remplit à l'Academie Francoise la place du feu Comte de Morville; le 29. Mai, qu'il y fut reçu en qualité de Membre, il prononça un très-beau discours de remerciement, auquel l'Archevêque de Sens repondit de la part de l'Academie avec beaucoup d'éloquence.

Nous dirons en passant de cet Archevêque, qu'il a mis depuis peu en mouvement contre lui tous ses Diocésains tant grands que petits, par une Lettre Pasto-



rale qu'il a renduë publique, où il traite la Noblesse d'arrogante, & le Peuple de brutal ; que le Corps des Nobles lui a écrit là-dessus une Lettre en des termes fort serieux, & qu'il a fait en même-tems presenter une Requête au Roy, pour supplier Sa Majesté de lui procurer par son Autorité, de même qu'au Peuple, une juste satisfaction.

IV. La Province de Languedoc a obtenu un Oâtroi de la Cour pour établir une Lotterie pendant la tenuë de ses Etats. On a sujet de croire que le Roy donnera aussi les mains à une autre Lotterie, sur ce qu'elle paroît devoir être également avantageuse à ceux qui la formeront, & à ceux qui y mettront, selon le projet que Mr. de Cressé, Trésorier de France, en a envoyé de Bourdeaux à Sa Majesté. Le fonds de cet établissement sera de 30000. billets de 300. livres chacun, & 3. livres pour les frais de la Lotterie, qui sera perpétuelle, jusqu'à l'extinction entiere des dettes de l'Etat.

V. Le Sr. Davistier, Agent du Change, a été transféré de la Bastille au Fort l'Evêque, pour y rester prisonnier jusqu'à ce qu'il ait entierement payé au Roy une somme de trois millions 800. mille livres, à laquelle il a été condamné pour ses malversations dans les Primes des Actions de la Compagnie des Indes.

VI. On a avis que les fraudeurs & contrebandiers sont en grand nombre en diverses Provinces du Royaume ; & qu'une centaine de ces gens armés ayant rencontré vers le milieu du mois de Mai dans le Bois près de Sens, une chaine de Galériens qui alloit à Marseille, en attaquèrent l'escorte avec tant de furie, que dans cette rencontre il y eut 42. personnes tuées de part & d'autre, & que tous les forçats furent par-là délivrés.

VII. Le voisinage de St. Medard à Paris ne fourmille

mille plus de Fébricitans, de convulsionnaires & autres affligés que le tombeau de l'Abbé Paris y attiroit; cette Tragi-Comédie commence à prendre fin; on ne voit plus sur la scène qu'un très-petit nombre d'estropiés pour en soutenir les derniers Actes; par conséquent les miracles attribués au Diacre défunt vont en fumée; & ce qui a été mis en œuvre pour en justifier la non-existence porte enfin coup dans l'esprit des credules. Le public n'ignore pas, entr'autres choses, ce que l'on a débité de la prétendue guérison arrivée le 3. Novembre 1730. en la personne d'une Demoiselle nommée Anne le Franc; les nouvelles publiques & divers ouvrages menaux l'en ont suffisamment informé. Nous lui communiquons ici à notre tour la substance d'un Ecrit de 20. pages in 4^o. qui a paru sous ce titre : *Déclaration du Sr. Abbé le Franc, frere de la Demoiselle Anne le Franc, connuë par le prétendu miracle operé dans sa personne au Tombeau du Sr. Paris.*

„ Quoique rien ne fût plus flatteur pour un frere,
„ que d'avoir une sœur devenuë recommandable par
„ une merveille, qui marqueroit une attention par-
„ ticuliere du Ciel sur son propre sang, je me crois
„ obligé, dit l'Auteur, de sacrifier une idée si avan-
„ tageuse à l'hommage que tout Chrétien doit à la
„ verité, sur-tout quand l'intérêt present de la
„ Religion entre en concurrence. „ Le frere avouë
par sa famille, raconte après ce début toutes les cir-
constances & le détail de la maladie de sa sœur, le
succés de la cure, l'intrigue & la fabrication du
miracle, la continuation du même état d'indisposi-
tion, avant & après l'éclat concerté, jusqu'à ce que
la Demoiselle Anne le Franc a enfin disparu, & con-
vaincu le public par cette absence, de l'illusion que
la presence auroit plus positivement constatée. L'Abbé
se demande ensuite : “ Mais après ce qu'on vient
„ d'apren-

19 d'apprendre, que deviendront tous les Certificats
 20 sur la guérison ? „ Il repond : “ Ceux qui ren-
 21 dent témoignage à son parfait rétablissement, sont
 22 ou faux, ou hazardés, ou palliés; & l'on peut dire
 23 que ceux qui les ont donnés, s'ils n'ont pas voulu
 24 tromper, ont été trompés eux-mêmes; que s'ils
 25 ne sont pas fourbes, ils sont duppes volontaires
 26 dans une matiere interessante pour eux, où l'on
 27 aime à se laisser duper. „ Par cette *matiere inte-*
 28 *ressante*, Mr. le Franc, qui s'explique ailleurs, entend
 l'usage que l'on vouloit faire de ce miracle, s'il eût
 passé, pour confirmer une Doctrine condamnée par
 l'Eglise; mais il croit tous les miracles de cette es-
 pece enveloppés sous les ruines de celui-ci. “ De
 29 tous ces miracles, dit-il, (comprenant même
 30 ceux qui sont posterieurs à ce qu'il appelle le système
 31 des convulsions) le plus éclatant, le mieux sou-
 32 tenu par des Dissertations, est celui que l'on dit
 33 operé dans la personne d'Anne le Franc. Or ce
 34 miracle se trouve faux, non seulement dans la
 35 forme, mais même dans la matiere; puitqu'on
 36 fait porter l'essentiel de ce miracle sur la guérison
 37 d'un mal, que je sçavois, moi son frere, qu'elle
 38 n'avoit pas. „ Donc, & la Relation, & les Certi-
 ficats, & la Dissertation, & le Miracle tombent sans
 ressource : “ Ainsi sans craindre de tels ouvrages,
 39 (c'est par ces mots que finit Mr. l'Abbé le Franc)
 40 sans esperer de recompense, sans en avoir demandé,
 41 sans que l'on m'ait fait aucunes promesses, sans
 42 violence, sans sollicitation; par devoir, par con-
 43 science, dans toute la verité qui m'est connuë, je
 44 signe devant Dieu & les hommes, que je suis très-
 45 convaincu qu'il ne s'est operé aucun miracle, ni
 46 dans la personne, ni en faveur d'Anne le Franc
 47 ma sœur; & j'ajoute que plus j'ai approfondi, en
 48 rapprochant, en considerant, en comparant; plus
 49 „ aussi

si aussi me suis-je affermi dans la conviction, que
si ma sœur, & le public sont dans l'erreur.

VIII. Il n'est pas hors de propos, puisqu'on se trouve comme engagé dans une matiere qu'on ne fait ordinairement qu'effleurer, d'entretenir encore quelques momens le Lecteur sur des choses assez singulieres en bizarrerie arrivées à St. Medard, en la personne de l'Abbé Becherant, qui a été mis à la Bastille, comme nous l'avons dit à la page 272. de nôtre Journal du mois d'Avril dernier. Un Ecrivain dans une brochure in 4^o. de cinq feuilles contenant trois Lettres écrites successivement, observe dans la premiere, qu'il ne se fait point de miracles pour un sujet aussi mince qu'est l'incommodité dont Mr. Becherant essaye de se guérir : Incommodité en effet qui n'ôte que la bonne grace à marcher ; tout le mal consiste en ce que l'Abbé, en marchant, ou en courant, ne pose point à terre un de ses talons de niveau avec la plante du pied, mais le tient haussé. De plus, un miracle dans la Religion, comme le remarque l'exposant, ne se demande point, sur-tout par un Tonsuré de l'air dont Mr. Becherant se donne chaque jour en spectacle à heure marquée, & se produit dans l'assemblée avec des manieres aisées & familiares, y prenant ses commodités & ses attitudes pour son exercice ; non avec la modeste confiance d'un humble affligé, sur qui la merveille peut être ou n'être pas opérée, mais avec la contenance assurée de l'operateur. L'Ecrivain avançant fait sentir que les miracles de guérison ne se font point de la maniere dont Mr. l'Abbé opere ou s'exerce ; c'est, à-dire, par des contorsions si volontaires, que l'on en regle soi-même le commencement, la durée, toutes les circonstances ; & par des agitations si pénilleuses, que sans l'appui, & le secours d'hommes gagés,

gagés, le prétendu moyen de guérison raviroit la vie &c.

L'Auteur qui dans le titre de la premiere Lettre avoit appellé singulieres & surprenantes les choses qui sont arrivées en la personne du Sr. Abbé, s'attache dans la seconde, à prouver qu'elles ne sont pas si singulieres & qu'elles n'ont rien de surprenant. Il en trouve la premiere preuve dans Saint Augustin, lequel déclare qu'il y a des hommes tellement conformés de naissance, qu'ils font de leurs corps ce qui est ordinairement impossible aux autres. Saint Augustin confirme par des exemples ce qu'il vient de dire, & il cite à ce propos le Prêtre *Restitut*, qui avoit la faculté de suspendre en telle sorte les opérations ou impressions des sens, qu'il se pouvoit rendre insensible aux blessures & à l'action même du feu. L'Auteur, sans quitter son sujet, parle ici d'un Espagnol, qui sçavoit lancer, pour ainsi dire, hors de sa tête un de ses yeux, faisant rentrer l'autre œil aussi avant en profondeur; & il observe que les Sectes, lorsqu'elles sont aux abois, recourent au fanatisme: Il rapporte, sur ce point, d'après Mr. de Brueys, Calviniste converti, que le Sr. Jurieu, Ministre à Rotterdam, se servit d'un vieux Calviniste, nommé du Serre, verrier de son métier, & Habitant d'un Village du Dauphiné, pour dresser des fanatiques. Mr. de Brueys ajoute; " Que du Serre aprit à ses
 „ élèves à se jeter par terre à la renverse, à s'en-
 „ fier l'estomach & le gosier; que ses disciples fai-
 „ soient accroire que ces chutes avoient quelque
 „ chose de merveilleux & de divin; qu'ils disoient
 „ qu'elles commençoient par des frissons & des
 „ foiblesses semblables à celles des fébricitans qui
 „ leur faisoient étendre les bras, & les jambes, &
 „ bâailler plusieurs fois avant que de tomber; que
 „ lorsqu'ils étoient par terre, ils avoient des con-
 „ vulsions

» vulfions qui les faisoient écumer, que leur ventre
» & leur gosier s'ensioient; qu'ils souffroient beau-
» coup en cet état; qu'il y en avoit à qui ces acci-
» dens duroient plusieurs heures, & plus long-tems
» aux personnes avancées en âge qu'aux autres. »
Comme ce sont ces mêmes choses, qui sont arrivées
sous les yeux du public au lieu du spectacle dont il
s'agit, on doit regarder comme prouvé derechef par
cet argument, qu'elles n'ont été ni singulieres ni sur-
prenantes dans la personne de Mr. Becherant. Loin
qu'on les puisse attribuer à la toute-puissance divine,
l'Auteur veut faire voir qu'elles n'atteignent pas même
à la portée du pouvoir plus qu'humain de satan. Les
Docteurs de Montpellier l'ont déclaré il y a long-
tems. Santerre, Promoteur de l'Evêque de Nîmes,
demandoit « si le pli, courbement, & mouvement
» du corps, la tête touchant quelquefois la plante
» des pieds; avec autres contorsions & postures
» étranges, sont un bon signe d'oblédement. » La
reponse à cette consultation fut; « Que les mimes
» & sauteurs font des mouvemens si étranges, & se
» plient & replient en tant de façons, que l'on doit
» croire qu'il n'y a sorte de posture, de laquelle les
» hommes ne se puissent rendre capables, par une
» sérieuse étude ou un long exercice, pouvans mê-
» me faire des *extensions extraordinaires*, & écar-
» tillement de jambes, de cuisses, & autres parties
» du corps, à cause de *l'extension des nerfs, mus-
» cles & tendons*, par *longue* expérience & habitude:
» partant telles operations ne se font que par la
» force de nature » Santerre demandoit encore « si
» l'enflure subite de la langue, de la gorge & du
» visage, & le subit changement de couleur, sont
» des marques certaines d'oblédement. On lui ré-
» pond, ce qui a pareillement ici son application,
» que l'élevation & agitation de poitrine par inter-
» ruption »

„ ruction, sont des effets de l'aspiration ou inspi-
 „ ration; (actions ordinaires de la respiration) que
 „ l'enflure de la gorge peut proceder du soufflé re-
 „ tenu; & celle des autres parties, des vapeurs mé-
 „ lancoliques qu'on voit souvent vaguer par toutes
 „ les parties du corps. D'où il s'ensuit que ce signe
 „ d'obédement n'est pas recevable. „ Cette déci-
 sion est ici d'autant mieux placée qu'en même tems
 qu'elle sert à l'Ecrivain, pour justifier que les opé-
 rations en question ne sont pas divines, elle décharge
 aussi les agités du soupçon odieux qui naissoit na-
 turellement dans l'esprit de la plûpart des simples.

Dans la troisième Lettre, que l'on peut appeller
 un essai de Physique, nôtre Auteur démontrant par
 des principes qu'à la longue la guérison de l'Abbé
 Becherant ne seroit pas, absolument parlant, im-
 possible, commence par manier habilement toutes
 l'économie animale de son malade; il fait servir
 ensuite certains mouvemens violens, comme l'ex-
 tension forcée des bras, les secousses & agitations
 impétueuses des jambes & des cuisses, le souleve-
 ment, & abaissement subit & rapide des reins & de
 l'estomach, à la nutrition de la jambe maigre, & à
 l'allongement du ligament auquel l'os du talon est
 attaché; c'est à-dire, à la guérison parfaite. Quoi-
 qu'il arrive donc desormais, l'écrivain fait la pro-
 testation contre la prétention de l'Abbé au miracle,
 sur ce que le rétablissement n'auroit point les con-
 ditions requises pour être jugé miraculeux; puisqu'au
 lieu d'une guérison parfaite & subite, qui n'ait rien
 du progrès des guérisons ordinaires, qui s'opèrent
 par le secours mutuel de la nature & de l'art, cene
 seroit que le fruit d'un exercice corporel, gouverné
 par un bon nombre de Medecins & Chirurgiens,
 au sçû & au vû de tout le public. Cela suffit ce me
 semble pour confirmer tous les honêtes gens dans
 l'éloigne-

l'éloignement où on les voit de reconnoître du miracle dans les choses que Mr. l'Abbé Becherant fait arriver en sa personne, & par consequent dans tous les événemens de la même sorte, que l'on a vû se multiplier à son imitation.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **O**N celebra le 12. Mai à Vienne, en la manière accoutumée, l'anniversaire de la délivrance du dernier Siège de Barcelonne en 1706. ; & le lendemain à Laxembourg, où la Cour prenoit les divertissemens de la saison, celui de la naissance de la Serenissime Archiduchesse Marie- Therese, qui entra ce jour-là dans sa seizième année. Cette Princesse après avoir reçu les complimens là-dessus de la Noblesse & des Ministres Etrangers, fit la cérémonie de servir à table un nombre de pauvres filles pareil à son âge. On parle de former incessamment sa Maison.

II. L'Empereur ayant tenu le 15. un Conseil d'Etat à Laxembourg, vint, accompagné du Cardinal de Colonitz, du Nonce du Pape, & des principaux Seigneurs de sa Cour, assister aux obseques solennelles de feu l'Electeur de Mayence son oncle, qui se celebrent à Vienne dans l'Eglise Aulique des Augustins déchauffés, qu'on avoit toute illuminée pour cet effet, & tendue de deuil ; on y avoit élevé un Catafalque magnifique représentant un Temple de figure octogone, soutenu par douze colonnes, & orné des Escussions de Son Altesse Electorale, avec des emblèmes

mes & des dévifés à la loüange. Sa Majesté Impériale a nommé le Comte de Corfinski Chambellan de la Clef d'or pour aller, en qualité de son Commissaire, assister à Breslau à l'Élection d'un nouvel Evêque en la place de ce défunt Prince. Le Cardinal de Sintzendoiffait état de s'y rendre aussi pour le même sujet, & le Comte Fredetic de Harrach est parti afin d'être présent à Mergenthal à celle d'un nouveau Grand Maître de l'Ordre Teutonique. On a déjà dit que c'étoit le Comte Ferdinand de Kufftein qui avoit été nommé pour aller à Mayence assister en la même qualité de Commissaire Impérial à l'Élection d'un nouvel Electeur.

III. Trois nouveaux Membres du Conseil Privé prirent séance le 21. dans le Conseil d'Etat, après avoir prêté le serment de fidélité, sçavoir, le Comte Frederic de Harrach, le Prince Pio, qui est nommé à l'Ambassade de Venise, & le Baron Frederic-Sigismond de Saxenhofen, qui a été Grand Chambellan du feu Electeur de Mayence. Il a été, dit-on, resolu dans un de ces Conseils de differer de donner à l'Infant-Duc l'Acte de dispense d'âge qu'il demande, pour prendre possession des Duchés de Parme & de Plaisance, jusqu'à ce qu'on soit informé au juste de la destination des grands armemens qui se font en Espagne. C'est au moins une conjecture, fondée sur ce que depuis cette demande faite, l'on ne s'est pas encore déterminé à y donner les mains.

IV. Le Commandement de la Ville & Château de Gratz a été donné par l'Empereur à Mr. Chrétien de Studenberg, Chevalier de l'Ordre Teutonique, Conseiller de guerre de la Basse-Autriche &c. Cette place étoit vacante par l'avancement de Mr. François de Studenberg à celle de Colonel-General de Carelstatt. Ce Monarque donna aussi le 24. au Mar-

Margrave de Brandebourg - Onoltzbach, en la possession de son Plénipotentiaire, l'investiture de ce Fief de l'Empire, avec les formalités usitées.

V. Les Serenissimes Archiduchesses revinrent le 25. de Laxembourg au Palais Imperial à Vienne ; après avoir pris congé de Leurs Majestés Regnantes; dont les gros bagages partirent ce jour-là pour Prague. La Cour les suivit le 27. qu'Elle entreprit le voyage projeté de Carelsbad: Leurs Majestés, dans un Carrosse à six Chevaux, passèrent le Danube à six heures du matin sur le Pont de cette Ville, où Elles trouverent leur premiere escorte de Cavalerie: Leur cortege consiste en 110. tant Carrosses que Chariots, attelés de six chevaux chacun: Ce jour-là Elles allerent dîner à Hollabrun, & coucher à Pulcavia. Leurs Majestés continuerent le lendemain leur route par Trotting, Zlabrig, Neuhaus, Tabor, & Pischely, & le 30. Elles arriverent heureusement à Prague, où étant allées descendre au Palais, Elles reçurent les complimens de tout ce qu'il y avoit de personnes de distinction. Un grand nombre de Seigneurs & de Dames, les Chancelleries & tous les autres Départemens ont suivi la Cour à Prague; mais le Duc de Lorraine n'a pas été de ce voyage, ayant pris congé de Leurs Majestés un peu avant leur départ.

Son Altesse Royale partit de Laxembourg, en même-tems que la Cour, pour aller faire les dévotions à Zell devant l'image miraculeuse de la Vierge qui est dans ce lieu-là, d'où elle s'est rendue à Presbourg, pour y être installée Viceroi de Hongrie: Le 22. Mai Elle avoit prêté en cette qualité Serment de fidélité entre les mains de l'Empereur: Ce Prince a été de tous les Conseils d'Etat qui se sont tenus en presence de Sa Majesté Imperiale pendant le dernier séjour de la Cour à Laxembourg;

& de toutes les parties de chasse qu'il y a eu pour le divertissement de ce Monarque aux environs de ce Château. Après son installation, il ira visiter toutes les Fortereses de la Hongrie, dont les divers Commandans ont reçu ordre de lui donner les escortes necessaires.

VI. Le Conseil de Régence établi par l'Empereur avant son départ, s'assemble trois fois la semaine, ce qu'il doit continuer de faire jusqu'au retour de ce Monarque : Il est composé de la Serenissime Archiduchesse Leopoldine qui y préside, & de neuf Membres, qui sont, le Comte de Kevenhuller-Aichberg, Conseiller-Intime & actuel au Conseil d'Etat, Lieutenant-Gouverneur de la Basse-Autriche, & Chevalier de la Toison d'or ; le Cardinal de Coltonitz, Prince du St. Empire, Archevêque de Vienne, & Conseiller-Intime & actuel au Conseil d'Etat ; les Comtes Strurck, de Volkra Heydenreichstein, Maximilien-Adam de Staremberg, de Seilern, & d'Enckevoirt ; le Baron de Peschowitz, & l'Abbé de Molck ; Mr. Managetta est nommé Chancelier de ce Conseil, & Mr. Jean-Bernard de Pelscher, pour faire en son absence les fonctions de cette Charge.

VII. Sur l'avis que le jeune Comte de Schafgorstch, Chevalier de Malthe, avoit été fait esclave par les Turcs, & conduit à Constantinople, la Cour a envoyé ordre à Mr. Dahlman, son Ministre, de solliciter sa liberté, moyenant une rançon raisonnable.

On apprend que ce fut le premier Mars que Topal-Osman fut démis de l'éminent Emploi de Grand-Vizir, & que ce qui avoit contribué à sa disgrâce, venoit d'avoir porté le Sultan à signer le dernier Traité conclu avec la Perse ; que tout Constantinople regretoit ce Ministre ; que celui qui faisoit par intérim les fonctions de sa Charge, avoit assuré Mr. Dahlman que Sa Hauteffe persistoit toujours dans

la résolution d'entretenir une bonne intelligence avec l'Empereur, & qu'Elle avoit même donné ordre d'envoyer à Vienne quatre Chevaux Turcs d'une beauté singulière, pour en faire present à Sa Majesté Imperiale.

VIII. *Ratisbonne.* En reponse au Memoire communiqué le 5. Mai par le Ministre de Saltzbourg à ceux des Princes Protestans de l'Empire, touchant l'affaire des Saltzbourgeois de leur Communion, (la substance de ce Memoire est à la page 431. de nôtre dernier Journal) on voit un Ecrit de ces derniers datté du 7. du même mois, dont voici la teneur.

„ **L**E Corps Evangelique a appris avec plaisir que
„ Son Altesse Serenissime l'Archevêque de Saltz-
„ bourg n'a jamais eu dans toute cette affaire la
„ moindre intention de faire quelque chose qui fût
„ contraire aux articles du Traité de Westphalie.
„ Ledit Corps n'en attendoit pas moins de la justice
„ & de l'équité de ce Prince ; Mais comme depuis
„ la St. Jean dernière il s'est passé diverses choses
„ à l'égard des Protestans de Saltzbourg, qu'on ne
„ sçauroit en aucune maniere concilier avec la te-
„ neur dudit Traité, ainsi qu'on l'a démontré ; &
„ qu'on s'est servi pour les exécuter du nom de
„ l'Archevêque de Saltzbourg, le Corps Evangelique
„ que espere que pour faire connoître de plus en
„ plus la bonne intention à cet égard, Son Altesse
„ Serenissime voudra bien prendre les mesures con-
„ venables pour empêcher que des Conseillers mal
„ intentionnés ne violent plus, pour le present ni
„ à l'avenir, la teneur de l'instrument de Paix, & ne
„ s'opposent point à la publication qu'on doit faire,
„ *Que ceux qui voudront sortir du Pays, pourront*
„ *le faire librement, par tel chemin que bon leur*

31 semblera, & qu'on n'y contraindra personne de le
 32 faire malgré lui. Il est juste & nécessaire qu'une
 33 telle publication se fasse incessamment & d'une
 34 maniere autentique; afin qu'étant parvenue à la
 35 connoissance de tout le monde, ceux qui voudront
 36 se servir du benefice des trois années stipulé dans
 37 l'instrument de Paix, puissent le faire sans crainte;
 38 car sans cela bien des gens ne sçachans pas la
 39 résolution dont il plaira à Son Altesse Serenissime
 40 d'assurer le Corps Evangelique, ne seroient pas en
 41 état d'en profiter, ou le seroient trop tard, &
 42 dans un tems qui leur seroit inutile: Une Patente
 43 de Son Altesse Serenissime dans les formes publiée
 44 par tout le Pays, seroit le moyen le plus propre
 45 pour prévenir ces inconveniens. Pour le maintien
 46 de la Paix de Westphalie, le Corps Evangelique
 47 se croit obligé d'insister là-dessus, d'autant plus
 48 qu'il ne sçauroit s'imaginer que Son Altesse Sere-
 49 nissime, en consentant à la chose même, voulût
 50 s'arrêter à cette formalité, qui est si essentielle; à
 51 moins, cependant que le Ministre de Saltzbourg
 52 ne puisse indiquer un expédient autre qu'une telle
 53 Patente, par où l'on puisse également parvenir au
 54 but qu'on se propose, qui est de laisser aux Pro-
 55 testans le choix de sortir promptement, ou de se
 56 servir du Benefice des trois années, & de prévenir
 57 les inconveniens, ou chicanes, qui pourroient sur-
 58 venir à ce sujet. Si la déclaration que le Ministre
 59 de Saltzbourg a faite, concernant le libre retour
 60 des Protestans, pour visiter les biens qu'ils auront
 61 laissés dans le Pays, ou vaquer à d'autres affaires
 62 permises, à l'effet qu'on en espere, & qu'on leur
 63 accorde un tems convenable, selon la nature &
 64 les circonstances de leurs affaires, (sur quoi l'on
 65 attend une déclaration ulterieure de la part du
 66 Ministre de Saltzbourg, avec avis de ce que Son
 67 Altesse

» Altessè Serenissime aura réolu concernant la Pa-
» tente demandée, ou autre expédient équivalent)
» les Ministres Evangeliques ne manqueront pas
» d'en faire un raport favorable à leurs Principaux.
» En attendant ils peuvent assurer que l'intention de
» leurs Principaux n'étant pas de se servir, sans une
» nécessité pressante, des moyens qui pourroient être
» préjudiciables à qui que ce soit, ils ne rejette-
» ront pas un accommodement à l'amiable & juste,
» pour terminer la délicate affaire de la sortie des
» Protestans, &c.

Les Ministres Protestans, attendans la replique à ce Mémoire, se flattoient que l'Archevêque de Saltzbourg donneroit sans délai son consentement aux points qu'il renferme, & que par ce moyen l'affaire de Saltzbourg qui a fait du bruit, se termineroit enfin bientôt à l'amiable : ils l'esperoient d'aurant plus qu'en délivrant ledit Mémoire, le Secrétaire de Légation de Saxe, pria le Ministre de Saltzbourgeois d'employer ses bons offices en faveur des Protestans détenus en prison dans les Etats de l'Archevêque & Prince son Maître ; & que celui-ci promit de le faire ; mais par un nouveau Mémoire fort court présenté le 20. Mai au Corps Evangelique, on voit que les choses n'ont pas répondu à leur attente ; le voici.

» **C**omme les Ministres Evangeliques ne sont
» pas contens de la Déclaration que le soussigné
» Ministre leur a faite par écrit le 5. de ce mois,
» (de Mai) & que par le Mémoire qu'ils lui ont
» fait remettre quelques jours après, ils en ont de-
» mandé une ulterieure, ledit Ministre a reçu ordre
» de sa Cour, de déclarer par la presente aux Mi-
» nistres Evangeliques, que Son Altessè Serenissime

„ l'Archevêque de Saltzbourg , a remis toute l'affaire
 „ en question au jugement & à la décision de l'Em-
 „ pereur , comme Juge Suprême & Exécuteur du
 „ Traité de Westphalie , & qu'Elle ne prétend pas
 „ en aucune maniere tenir , ni s'engager à exécuter
 „ quelque chose que ce soit , au-de-là de ce qui
 „ sera contenu dans ladite décision de Sa Maj. Imp,
 Signé , SEB. ANT. VON ZILLERBERG.

Une délibération de quelques jours de la part des Ministres Protestans a suivi deprés le Memoire qu'on vient de rapporter ; & leur resolution à ce sujet ayant été d'envoyer aux Cours des Princes leurs Maîtres un relation exacte , contenant les réflexions & la résolution du Corps Evangelique là-dessus , & de faire à l'Empereur de nouvelles representations sur ce qui concerne la Religion dans le Diocèse de Saltzbourg , avec un détail de ce qui a été fait par ledit Corps , pour parvenir à un accommodement , le Ministre de Saxe fut chargé d'en dresser le plan ; ces representations portent en substance : “ Que comme l'Archevêque & Prince de
 „ Saltzbourg n'avoit pas redressé les griefs de Re-
 „ ligion , & qu'au contraire Son Altesse Serenissime
 „ continuoit à imposer des Taxes onereuses sur les
 „ Protestans ses Sujets , ils supplioient Sa Majesté
 „ Imperiale , comme Juge Suprême de l'Empire
 „ d'agir contre Son Altesse Serenissime , conformé-
 „ ment aux Constitutions de l'Empire. „ Voilà l'état
 au juste dans lequel étoient au commencement de Juin les affaires de Saltzbourg , auxquelles , comme on le voit , les Ministres des Puissances Protestantes s'intéressent avec un grand zèle ; on pourra sçavoir le mois prochain s'ils n'ont rien diminué ou ajouté aux termes dont ils se servent dans le projet de leurs representations , & peut-être aussi quelle aura été la
 reponse

reponse de Sa Majesté Imperiale là-dessus. Il nous reste à dire, qu'il est surprenant de voir dans quelques ouvrages volans imprimés dans certains Etats Protestans, " Que ceux de la Communion d'Augl. ", bourg sans exception sont persecutés dans le Dio. cese de Saltzbourg par les Catho iques Romains; " & qu'ils souffrent de ces derniers, pour cause de " Religion, des tourmens qui ne servent d'ordinaire " qu'au suplice des criminels, que même on fait feu " sur ceux qui veulent sortir de leur Patrie pour se " retirer ailleurs; que par cette inhumanité on " veut les faire rentrer dans le giron de l'Eglise, " &c. tandis que la vérité ne se rencontre dans aucun de ces points. L'esprit de parti ou plutôt la malice a donc dicté ces outrageantes calomnies. Cela est manifeste : Mais ceux qui doivent accréditer leurs périodes par l'exposition des choses telles qu'elles sont en nature, comment osent-ils faire usage de ces absurdités, pour les faire recevoir du public.

L'Assemblée de la Diette generale de l'Empire a été prolongée jusqu'au 20. de Juin, du consentement unanime de tous les Ministres qui se trouvent à Ratisbonne, afin de prévenir les disputes qui pourroient survenir entre les Ministres de Mayence & de Saxe, touchant le droit qu'ils prétendent également avoir de convoquer cette Diette pendant la vacance du Siège Electoral de Mayence.

IX. *Prusse.* Toutes les nouvelles de ce Pays ne font mention que du grand nombre de Protestans de Saltzbourg qui s'y viennent refugier sous la protection du Roi, des bontés de Sa Majesté à leur egard, des charités qui leur sont distribuées par les Naturels du Pays, des lieux qu'on leur a destinés pour s'y établir, & enfin des causes qui les ont obligé de sortir de leur patrie. Nous passons sous silence ce recit peu interessant, afin de ne pas ennuyer le lecteur

le Lecteur par un détail, où la matiere est ordinairement plutôt amplifiée, que rapportée dans son état naturel.

La Consommation du mariage du Prince Royal avec la Princesse de Brunswick-Bevern est differé jusqu'au mois de Mai de l'année prochaine, sans qu'on en dise le sujet.

Mr. de Grumkow, Conseiller du Conseil Privé, & Lieutenant-General des Armées du Roi, a été élevé par l'Empereur à la Dignité de Comte de l'Empire, avec promesse de lui donner le premier Comté qui sera vacant.

X. *Mayence.* Le Grand Chapitre, en fixant au 9. Juin l'élection d'un nouvel Archevêque & Electeur, prit la résolution de n'avoir égard à aucune recommandation étrangere, pour se choisir un Chef. Le Baron de Kesselstat, Grand Prévôt de cette Eglise, avoit beaucoup d'esperance, dans les premieres assemblées, d'être élevé au Siège Archiepiscopal. Le Comte de Kuffstein, Commissaire de l'Empereur, appuyoit d'autre part, par ordre de ce Monarque, la nomination de l'Evêque de Bamberg & de Wurtzbourg, & l'on croyoit que ce dernier l'emporteroit sur ses Compétiteurs, eu égard à cette haute recommandation; mais les Capitulaires persistans dans leur résolution, & ayans mis sur les rangs Mr. le Baron d'Eltz, qui est de leur nombre, & Grand Prévôt de l'Eglise Cathedrale de Treves, tous les suffrages se réunirent d'abord en sa faveur, & le 9. au matin il fut unanimement élu & proclamé Archevêque & Electeur avec les ceremonies accoutumées. Le Chapitre le conduisit alors au Chœur de l'Eglise Cathedrale devant le Grand Autel, où l'on chanta le *Te Deum*, au concert d'une agréable Musique, au son de toutes les Cloches de la Ville, & au bruit du Canon de ses ramparts. Son Altesse
Electo-

Electorale reçut ensuite les complimens de congratulation du Chapitre, du Comte de Kufftein & de beaucoup d'autres personnes de distinction. Après cette ceremonie, Elle alla prendre possession du Palais Electoral, au bruit d'une nouvelle salve du Canon, où Elle traita très-splendidement à dîner tous les Membres du Chapitre, & le Comte de Kufftein: Ce Ministre partit le 11. de cette Ville pour aller faire un tour à Francfort, & se rendre de là à Prague, afin de faire raport à Sa Majesté Imperiale de ce qui s'est passé à l'Electio[n] du nouvel Electeur. C'est l'Electeur de Treves qui a été pourvû de la Dignité de Grand Prévôt de l'Abbaye d'Elwangen, qui étoit vacante par la mort du précédent Electeur. Ce Prince pourroit bien encore avoir part à l'Electio[n] d'un Evêque de Worms, étant le plus apparent à cette Dignité, avec l'Evêque de Bamberg & de Wurtzbourg; & l'Electeur de Cologne à celle d'un Grand Maître de l'Ordre Teutonique, places vacantes par la même mort.

XI. *Bonn.* L'Empereur ayant conféré l'Ordre de la Toison d'or au Comte de Plettenberg, Grand Chambellan de l'Electeur de Cologne, ce fut le Prince Ferdinand de Baviere qui fit le premier Join la ceremonie d'installer le nouveau Chevalier dans cet Ordre, en lui donnant le Collier, ensuite d'un plein-pouvoir qu'il avoit reçu pour cet effet de Sa Majesté Imp. Tout ce qu'il y avoit ici de personnes de distinction assisterent à cette fonction, qui fut des plus brillantes, & le nouveau Chevalier leur donna ensuite un repas servi de mets très-exquis.

XII. *Hannover.* Les premiers Relais destinés au service du Roi de la Grande-Bretagne ont été envoyés sur la frontiere de Hollande, pour y attendre Sa Majesté, qui doit venir dans cet Electorat. Pour cet effet l'on a renforcé la Garnison de cette Place, &

tous les préparatifs y sont achevés pour faire une réception magnifique à ce Monarque.

Le Prince Guillaume de Hesse-Cassel a passé par cette Ville avec peu de suite pour se rendre à la Cour du Roi de Suede ; on lui a fait pendant deux jours qu'il y est resté, tous les honneurs dûs à son rang, & l'on a représenté à son sujet deux belles Comédies Françaises au Palais Electoral, l'une intitulée *l'Ecole des Femmes*, & l'autre *l'Eté des Demeiselles amoureuses*.

A R T I C L E VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE, en SUEDE, en DANNEMARC, & en MOSCOVIE, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne Varsovie. Le Roi se donne de grands mouvemens pour mettre sur un bon pied les Troupes de la Couronne, & s'applique aussi avec beaucoup d'assiduité aux dispositions nécessaires pour le Camp qui doit se former près de Villa Nova ; Il ne cederà, dit-on, point en magnificence à celui qu'il y eut en Saxe en 1730. six Canons nouvellement fondus à Dantzic entrèrent le 23. Mai en cette Capitale avec 300. barils de poudre, & beaucoup de munitions de guerre destinés pour ce Camp. On assure que le Prince Royal & Electoral, viendra de Dresde pour le voir, & que tout ce qu'il y aura de personnes du premier rang en Pologne seront invitées par Sa Majesté de s'y rendre.

Le Comte de Lipski, Grand Chancelier, fut sacré le 25. dans l'Eglise Metropolitaine, Evêque du Luzuck, Ville de la Haute Volhinie, en présence du Roi ;

de fut le Primat du Royaume, qui en fit les fonctions, étant revenu à ce sujet de Lowitz. Le Comte de Friefe avoit prêté quelques jours auparavant serment de fidélité entre les mains du Roi & de la République, pour l'emploi de Commandant des Gardes du Corps Saxons, qui ont été accordés en 1717. à Sa Majesté par la République.

II. *Suede. Stockholm.* Les ordres du Roi sont donnés de perfectionner au plutôt la construction de tous les Vaisseaux de guerre qui sont sur les chantiers; & l'on parle d'augmenter la Flotte Suedoise jusqu'à 42. Vaisseaux de Ligne & 22. Fregates. On conjecture que le sujet de cette augmentation, si elle a lieu, est un avis certain qu'on a reçu que le Gouverneur Ruslien de Weybourg, fait étendre les fortifications de cette Place, nonobstant ce qui est stipulé par le dernier Traité de Paix conclu à Nyftad; cependant le Ministre Moscovite résidant en cette Cour, à qui l'on a fait des représentations là dessus, fait tous les efforts pour persuader que l'intention de sa Souveraine n'est pas de donner aucun mécontentement à la Couronne de Suede.

Mr. d'Iterodt, Ministre du Roi de Pologne, eut le 20. Mai une Audience du Roi sur un sujet d'importance, que l'on dit être le renouvellement de l'ancienne Alliance entre les Maisons de Saxe & de Hesse-Cassel, & sur la future Succession du Comte de Hanaw. L'Alliance qui étoit sur le tapis avec le Danemarck est entièrement rompue; mais le Comte de Casteja, Ambassadeur de France, fait son possible pour serrer plus étroitement le nœud de celle qui subsiste entre les deux Couronnes.

III. *Danmèmarc. Copenhague.* Le Comte de Seckendorff, & le Baron de Brakel, Ministres Plénipotentiaires de l'Empereur, & de la Czarine assistèrent le 28. Mai à un Conseil qui se tint le 28. Mai

Vredensbourg , où la Cour est actuellement ; A l'issuë de ce Conseil ils entrerent en conference avec les Ministres du Roi ; ce qui dura pendant quelques heures : leurs conferences s'étant renouïées le lendemain , on y convint d'un Traité d'Alliance entre ces trois Cours , dont le contenu fut d'abord envoyé à Vienne & à Petersbourg par des Exprés : Il porte , dit-on , en substance que Sa Majesté Danoïse reconnoit la Czarine pour Imperatrice ; que ces trois Puissances se chargent mutuellement de la Garantie de leurs États , & particulièrement de celle du Duché de Sleswick , moyenant un équivalent d'un million de rïdals , une fois pour toutes , que le Roi de Dannemarc donnera au Duc de Holstein-Gottorp ; & que ce Prince renoncera à perpétuité au Duché de Sleswick. C'est de quoi néanmoins il est bon d'attendre la confirmation.

Le Comte de Seckendoiff , après la conclusion de ce Traité , alla prendre congé de Leurs Majestés , & partit le lendemain pour aller par Hambourg & Berlin joindre l'Empereur son Maître à Carlesbad en Boheme , afin de lui faire rapport du succès de ses négociations en cette Cour.

Le Prince Guillaume de Hesse-Cassel étant arrivé le 25. à Copenhague , alla descendre chez Monsieur Eddinger , où il invita à diner plusieurs Seigneurs de la Cour ; Son Altesse Serenissime alla le lendemain à Charlottenbourg rendre visite à la Princesse Sophie-Hedwige , & de là à Vredensbourg , saluer Leurs Majestés , qui lui firent un accueil des plus gracieux. Elle n'est partie de Copenhague que le 31. pour continuer son voyage de Stockholm , fort satisfaite des honneurs qu'elle a reçus à la Cour , & d'un présent que le Roy lui a fait , consistant en un attelage de jeunes chevaux d'une beauté singuliere.

On parle presentement d'un voyage du Roy dans

le Holstein, où Sa Majesté restera quatre ou cinq semaines; qu'il est même fixé à la fin du mois de Juin, & que les Ministres d'Etat n'en seront pas.

IV. *Moscovie. Petersbourg.* Pour rendre complètes les Troupes Russiennes, il est enjoint par un Placard aux Provinces de ces vastes Etats de fournir dans un tems limité, chacune à proportion de ses forces, 21531. hommes de recrûs, dont la levée doit être favorisée par les Gouverneurs & Palatins, en accordant l'assistance nécessaire aux Officiers qui iront recevoir ces recrûs.

Une Ambassade de l'Empereur de la Chine arriva le 5. Mai en cette Ville, après avoir été fort long-tems en chemin : Elle alla descendre au Convent de Saint Alexandre Newski, où on lui avoit préparé divers Apartemens. Le 7. elle y fit son entrée publique; & le 8. pendant qu'on celebroit l'anniversaire du Couronnement de la Czarine, les Ministres qui composent cette Ambassade, furent admis à l'Audience publique de Sa Majesté avec les ceremonies ordinaires, leur Discours portoit en substance ;
„ Que l'Empereur leur Maître avoit une haute esti-
„ me pour cette Souveraine, & un désir ardent d'en-
„ tretenir une parfaite intelligence avec Elle, &
„ qu'il accorderoit pour cet effet aux Négocians
„ Russiens tout ce qui dépendroit de lui, pour fa-
„ ciliter leur Commerce dans ses Etats : Ils furent ensuite traités à dîner par les Grands Officiers de la Cour, dans la grande Salle du Palais, où Sa Majesté dina aussi avec les Princesses du Sang, à une autre table placée sous un Dais magnifique. Tout ce qu'il y avoit de personnes qualifiées en Ville furent presens à ces repas, de même que les Ministres & Dames de la Cour, qu'on traita peu après à une autre table avec beaucoup de profusion. Un grand Bal suivit les repas ; il dura jusqu'à dix heures du soir,

soir, que l'on tira un très-beau feu d'artifice devant le Palais, & cette fête finit par de grandes illuminations qu'il y eut par toute la Ville. Les Ambassadeurs Chinois n'ont pû s'empêcher d'admirer le bon ordre & l'éclat qui parurent à la Cour, tant à l'anniversaire du Couronnement de la Czarine, qu'à l'Audience qu'ils eurent de Sa Majesté : les présents qu'ils lui ont apporté consistent en diverses pièces des plus riches étoffes de leur Pays, en quelques porcelaines, & en diverses raretés. A l'occasion de la fête dont on vient de parler, le Comte de Löwenwolde, Grand Maréchal de la Cour, a reçu le Cordon bleu des mains de la Czarine, & le Lieutenant-General son frere, qui est revenu depuis peu des Cours de Vienne & de Berlin, a été fait Grand Ecuyer, Charge qui est une des plus considérables de la Russie.

On a équipé à Cronstot une nombreuse Escadre qui n'attend que les ordres de la Cour pour se mettre en mer; mais on ne la destine que pour exercer les Matelots, & pour donner à la Czarine le divertissement d'un Combat naval, après lequel on assure que Sa Majesté entreprendra le voyage de Revel & de Riga.

La Cour a reçu un Exprés du Baron de Schaffiroff son Ministre Plénipotentiaire à Ispahan avec la Ratification du dernier Traité de Paix perpétuelle conclu entre la Russie & la Perse; que le Sophy avoit fait publier cette Paix à Ispahan avec les formalités usitées, & qu'il avoit nommé un de ses principaux Chams, pour venir en cette Cour avec le caractère de son Ambassadeur Extraordinaire. Cette Paix, comme on l'a déjà dit, est très-avantageuse à la Russie, d'autant que cette Couronne conserve sur les Côtes de la mer Caspienne, *Derbent*, *Ste. Croix*, *Bacu* &c. que les Troupes pourront entrer par-là, selon l'exigence

des Princes &c. Juillet 1732. 63

gence des cas, en Perse & en Turquie ; & que les Négocians pourront aussi trafiquer librement en Perse, & dans les Etats du Grand Mogol, sans payer aucun droit dans leur passage. On a aussi avis que la Paix entre les Turcs & les Persans ayant été ratifiée, les premiers avoient commencé à évacuer les Places qu'ils doivent restituer aux autres.

Un violent orage arrivé le 19. Mai à Petersbourg renversa un Echaffaut de 52. pieds de hauteur, sur lequel on devoit représenter une grande illumination, & fit rompre aussi le Pont sur lequel on passe pour aller au Bureau des Postes. Par cet accident 40. personnes eurent le malheur de tomber dans l'eau & de se noyer ; plusieurs autres furent aussi tuées par les bois qui tomberent de l'échaffaut, & l'on compte qu'il y en eut aussi plus de 80. blessées dans les environs.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

Londres. Tout ce qui s'est passé d'intéressant au Parlement depuis les différens points rapportés au dernier Journal, regarde la *Charitable Corporation*, dont les affaires sont beaucoup dérangées. Les Communes prirent en considération le 13. Mai ce qui la regarde ; mais il s'est élevé là-dessus de si grands débats qu'on fut obligé d'en remettre le rapport au 15., qu'on résolut alors que le Chevalier Robert Sutton, Chevalier de l'Ordre des Bains, membre de la Chambre, & du Conseil Privé du Roi, ayant été trouvé coupable,

Suite du Journal du Parlement.

pable, comme Membre du Comité de ladite Corporation, d'avoir favorisé & aidé à faire réussir diverses pratiques frauduleuses & indirectes, seroit exclu de la Chambre : Résolution qu'on prit aussi le lendemain, pour le même sujet contre le Chevalier Archibald Grant, un des Directeurs de cette Corporation ; neuf autres Membres, parmi lesquels se trouve le Sr. Jean Thompson, ayant pareillement été trouvés coupables de plusieurs violations notoires de confiance dans la direction & le maniement des mêmes affaires, & ayant par-là causé de grosses pertes à plusieurs Sujets du Roi, furent sommés d'en donner une juste satisfaction ; & l'on a ordonné de porter un Bil ou des Bils conformément à cette résolution, & un autre Bil pour les empêcher de vendre leurs Biens, ou de sortir du Royaume. Cela fut exécuté, & ces Bils furent même lûs aux séances du Parlement des 20. 21. & 22.

Le Chancelier de l'Echiquier informa le 23. la Chambre des Communes, que les Srs. George Robinson & Jean Thompson n'ayant pas comparu conformément à l'Acte de cette Séance, & s'étant par-là rendus coupables de félonie, leurs Biens, qui devoient être confisqués revenoient au Roi ; mais que Sa Majesté lui avoit ordonné de faire sçavoir aux Communes, qu'Elle souhaitoit que le Parlement disposât de cette confiscation, comme il le jugeroit convenable. On ordonna là-dessus de remercier le Roi par un Bil de sa bonté à cet égard ; & l'on regla que ce seroit une instruction au Comité sur le Bil pour soulager ceux qui ont fait des pertes dans la Charitable Corporation, d'y insérer une clause pour l'application de la confiscation des Biens desdits Robinson & Thompson.

Le Bil pour empêcher le Chevalier Sutton & autres de sortir du Royaume, ayant été lû pour la troisième fois

des Princes, &c. Juillet 1732. 65

fois le 24, celui pour soulager ceux qui ont fait des pertes dans la Corporation, fut lû ensuite, & l'on nomma cinq Maîtres en Chancellerie, pour examiner, en qualité de Commissaires, les comptes de ladite Corporation, pendant les vacances du Parlement; ce qui fut fait le 26.; & cette affaire, après avoir été mise au net, passa de la Chambre des Communes à celle des Seigneurs, qui entendirent le 31. des Avocats, & examinerent plusieurs témoins, touchant un Bil pour empêcher le Chevalier Sutton & autres de sortir du Royaume. Cet examen continua le 2. & le 3. Juin. Mr. Sandys, de la part du Comité touchant la Charitable-Corporation, avoit présenté le premier de ces jours à la Chambre des Communes une Lettre écrite au Docteur Arbuthnot par son frere à Paris, une autre Lettre de la même personne au Chevalier Sutton, une troisième de Mr. Belloni Banquier à Rome, adressée audit Comité, ou en cas qu'il ne subsistât plus, au Chevalier Sutton, ou autres Intéressés, pour leur notifier, que lui Belloni avoit fait arrêter & conduire au Château Sr. Ange le Sr. Thompson ci-devant Garde-Magazin de la Corporation, qui s'est évadé. Comme c'est de ce dernier que nous avons parlé à l'article de Rome du present Journal, page 27. nous rapportons ici la Lettre en question, dont voici la traduction.

M E S S I E U R S ;

C'Est avec beaucoup de plaisir, que je profite de l'occasion qui se presente aujourd'hui, pour marquer mon estime & mon affection pour la Nation Angloise, en contribuant à l'avantage de plusieurs particuliers de ce Royaume, & par consequent à la satisfaction du Parlement & de toute la Nation.

B

Cons-

Comme les fraudes qui ont été commises dans l'administration des affaires de la Charitable-Corporation, ont fait beaucoup de bruit dans le monde, on a été ici fort touché des malheurs qu'elles ont causé; Et l'on a senti l'intérêt que la Nation avoit d'y remédier, ce qui ne pouvoit être effectué qu'en se saisissant de la personne, des Papiers, des Livres & des Effets du Sr. Thompson, à quoi le Parlement n'avoit encore pû parvenir. A cet effet, comme on avoit reçu avis que ledit Thompson pourroit venir à Rome sous un nom emprunté, on a pris les mesures nécessaires pour l'arrêter à son arrivée, ce qui a été exécuté. On s'est en même-tems saisi de ses Papiers, des Lettres qu'il avoit reçu d'Angleterre depuis qu'il en étoit parti, des Copies des Lettres qu'il a écrites à ses Confidens, & des notes de ses affaires les plus secrètes. Il est à présent lui-même dans le Château St. Ange, & a été mis par là dans une espece de nécessité de développer tout le mystere de cette intrigue; ce qu'il a fait en decouvrant non seulement les Livres & les Effets de la Corporation, mais aussi les siens propres. Cela fait, on m'a chargé de communiquer cette importante decouverte à qui & où il conviendrait, pour le bien & l'avantage de la Nation; C'est pourquoi je dépêche sans délai un Courier à un de mes Correspondans à Paris, avec tous les Papiers qui ont du rapport à cette affaire, afin qu'il trouve le moyen de les faire remettre entre vos mains; mais comme l'équité exige que les Proprietaires de la Charitable-Corporation, qui tireront un si grand avantage de cette decouverte, se prêtent à de certaines conditions, avant que les Papiers & les Ecrits soient remis, j'ay ordonné à mon Correspondant d'insister que ces conditions soient préalablement accordées, & de garder en attendant ces Papiers comme un simple dépôt entre ses mains, sans les delivrer que cela ne soit fait; Et je ne doute point,

des Princes, &c. Juillet 1732. 67

que cette précaution, de même que les conditions, ne paroissent justes & raisonnables à tous ceux qui sont intéressés dans cette affaire.

N'étant ainsi acquité de ma commission, il ne me reste plus qu'à vous prier d'être persuadés de mon respect pour la Nation, & du desir que j'auray toujours de contribuer à son avantage, J'ai l'honneur d'être &c. JEAN ANGELO BELLONI.

Cette Lettre étoit accompagnée d'un papier contenant certaines propositions signées par Jean Thompson. Le tout fut d'abord pris en considération par les Communes, & leur résolution sur la Lettre du Banquier Belloni qui a été agréée ensuite par les Seigneurs, fut, " Qu'elle devoit être considérée comme
" un Libelle insolent & audacieux, tâchant par de
" fausses & trompeuses insinuations d'en imposer au
" Parlement & à la Nation Britannique, & par des
" prétextes spécieux, & des assurances d'estime, d'affec-
" tion & de compassion, amuser ceux qui ont
" fait des pertes considérables dans cette affaire ;
" que cette Lettre, dont le commencement étoit
" conçu en termes & dans un stile de pouvoir &
" d'autorité, étoit absurde & contradictoire ; qu'on
" y offroit sous de certaines conditions en faveur
" du Sieur Jean Thompson, de livrer de certains
" Livres & papiers appartenant audit Thompson,
" dont le contenu, la valeur & la conséquence sont
" ignorées ; que ces conditions étoient vagues &
" incertaines, ne tendant qu'à lui procurer l'indem-
" nité, de même qu'à ses complices, sans laisser
" entrevoir le moindre avantage pour la *Charitable*
" *Corporation* ; Que quoiqu'on feignit d'avoir fait
" arrêter ledit Thompson par un juste égard pour
" la justice, on n'offroit pas de livrer sa personne
" à ses Juges compétans ; & que toute cette affaire

» ne paroiffoit qu'un artifice fcan­daleux & inventé ;
 » à deffein de tromper les intereffés dans ladite
 » Corporation , de déguifer & de cacher les mau-
 » vaises pratiques des ennemis de la Perfonne du
 » Roy, de la Couronne, & de fa dignité; Surquoi
 » il fut unanimement réfolu, que cet infame Libelle
 » feroit laceré & brulé le 6. du courant par les
 » mains du Boureau, devant la Bourfe Royale de
 » Londres, ce qui fut exécuté, en préfen­ce des She-
 » rifs & d'un grand nombre d'autres perfonnes de
 » toute condition.

Le 6. les Seigneurs firent la premiere lecture du Bil pour le foulagement des intereffés dans la Charitable Corporation ; le 7. ils examinerent en grand Comité un Bil pour empêcher le Chevalier Sutton & autres de fortir du Royaume, & y firent plusieurs changemens ; le 9. ils en aprouverent le raport ; & après quelques débats, le Bil fut lû pour la troifième fois, & paflé à la pluralité des voix.

Jufqu'au 12. il ne fe pafla rien de remarquable dans les Chambres , que celle des Communes prit en confideration ce jour-là les changemens que les Seigneurs avoient fait au Bil , pour établir des Commiffaires qui déterminentont les prétentions des créanciers de la Charitable-Corporation ; & après les avoir agréés, on renvoya le Bil aux Seigneurs. Les Communes ordonnerent enfuite que les rapports qui avoient été faits à la Chambre, concernant la Charitable-Corporation, & fes procedures là deffus , feroient imprimés. Sur les deux heures de l'après-midi le Roy vint avec les ceremonies accoutumées à la Chambre des Seigneurs, & y ayant mandé les Communes donna fon confentement Royal aux Bils fuivans.

Acte, pour payer à la Compagnie du Sud, un million de livres fterlings du fonds d'amortiffement.
 afin,

Acte, afin de supprimer un million de livres sterlings de ses actions.

Acte, pour empêcher le Chevalier Robert Sutton &c. de sortir du Royaume.

Acte, pour soulager ceux qui ont perdu dans la Charitable Corporation.

Acte, touchant les Banqueroutiers.

Acte, contre les Arrêts frivoles.

Acte, concernant les Manufactures de laine.

Acte, pour encourager la culture des Terres.

Acte, pour encourager aussi la culture du Café en Amerique.

Acte, pour reparer les barrieres des grands chemins.

Acte, en faveur de la Compagnie des Indes Orientales.

Acte, pour l'encouragement de la pêche de la Baleine en Groenlande.

Acte, pour regler les Pilotes.

Acte, pour qualifier les Juges de paix, & pour les obliger à déterminer les apels touchant les procès dans les Cours d'équité.

Acte, pour proceder à la vente des biens du feu Comte de Derwentwater.

Acte, pour rebâtir les Villes de Blagdford & de Tiverton.

Acte, pour encourager l'entrée des chapeaux de l'Amerique.

Acte, touchant les Routes de Cheshire & de Dunstable.

Acte, pour reparer le Môle de Scarborough.

Acte, pour faire la même chose du Port de Pariton.

Acte, pour rendre navigable la riviere Oze.

Et à 28. autres Bils particuliers.

Sa Majesté prononça ensuite le Discours suivant aux deux Chambres.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Comme vous avez à présent expédié toutes les affaires publiques, autant qu'il vous a été possible de le faire, & que la saison de l'année est si fort avancée, je crois qu'il ne vous sera pas désagréable, que je vous donne l'occasion de vous retirer dans vos Provinces en mettant fin à cette séance du Parlement.

Il m'est inutile de vous représenter l'heureux état & la situation des affaires, tant au dehors qu'au dedans. Vous devez tous être sensibles à ce qui paroît & se fait universellement sentir dans l'entière jouissance d'une paix générale; l'accession des Etats Généraux au dernier Traité de Vienne a perfectionné l'établissement de la tranquillité publique, autant que la prudence humaine le peut prévoir ou y pourvoir; & l'exécution fidèle des Traités & Alliances qui subsistent actuellement entre les différents Princes & Puissances de l'Europe, exemts de jalousies mal fondées & sans aucunes vûes ambitieuses, sera le moyen le plus efficace pour nous continuer & conserver ces bonheurs.

MESSIEURS de la Chambre des Communes,

Je vous remercie des fonds auxquels vous avez pourvû, pour la défense & la sûreté de ce Royaume, & pour effectuer le service de l'année courante. Ce m'est une grande satisfaction, que vous ayez appliqué vos pensées à chercher les moyens les moins onéreux à mon Peuple, pour lever les subsides nécessaires

nécessaires ; Et comme ce service ne peut être reçu dans les Provinces qu'avec beaucoup de joye & de reconnoissance , j'espère que ce sera un encouragement pour poursuivre de telles mesures à l'avenir , qui pourront en toutes occasions rendre les subsides qui seront nécessaires , aussi justes & aisés qu'il sera possible.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Comme il est nécessaire , que je visite mes Etats en Allemagne , j'ai résolu de laisser ici la Reine Regente , pendant mon absence ; & je ne doute point , que vous ne fassiez tous vos efforts pour lui rendre le Gouvernement aussi aisé , que je suis persuadé qu'Elle s'appliquera à se rendre digne de vôtre devoir & considération , pour une sage & prudente administration. Je vous recommande à tous dans vos differens états , de vous étudier à procurer la conservation de la paix & de la tranquillité du Royaume.

Le Parlement fut alors prorogé jusqu'au 7. du mois d'Août prochain.

II. Les Directeurs de la Compagnie du Sud s'étant déterminés à prévenir tout commerce clandestin dans l'Amérique Espagnole par les personnes employées à leur service , ont résolu d'envoyer aux Espagnols une copie de la cargaison du Vaisseau nommé la *Royale-Anne* , ci-devant le *Prince Guillaume* ; & de ne nommer le Capitaine & le Super-Cargo de ce Bâtiment que lorsqu'il sera prêt à partir. Par ce moyen la Compagnie , dont les affaires étoient beaucoup embarrassées , & qui souffroit un grand préjudice dans la vente de ses marchandises , pourra s'accroître , & ne se rendra plus suspecte aux Espagnols.

III. Messieurs Bernard & Charpentier, envoyés d'Ostende en cette Ville de Londres, au sujet d'un Vaisseau qui fut pris dans le Détoit du Sund près de Bencolen en 1721., sont principalement chargés de solliciter la restitution de ce Navire, avec la cargaison estimée 80000. livres sterlings, appartenans à divers Particuliers, qui avant l'établissement de la Compagnie d'Ostende, trafiquoient aux Indes Orientales, sous la protection de l'Empereur. Le Comte de Kinski, Ministre de Sa Majesté Imperiale, s'emploie dans cette affaire, il a déjà fait au Roy toutes les representations nécessaires là dessus; comme elles n'ont pas été rejetées de Sa Majesté, ces envoyés esperent d'obtenir dans peu la satisfaction qu'ils demandent.

IV. *Hollande. La Haye.* Le premier Fourier du Roy d'Angleterre a passé par cette Ville, allant régler toutes choses dans les differens lieux de ces Provinces, par où Sa Majesté doit passer pour se rendre dans ses Etats d'Allemagne. Les Passeports pour les bagages de la Cour Britannique, ont été accordés à la demande de Mr. d'Aytolles, son Ministre, qui est allé ensuite à Helvoet Sluys avec divers autres Ministres étrangers, pour y attendre le Roy son Maître, sur l'avis que S. M. étoit partie de Londres.

Le Prattenbourg, Vaisseau de la Compagnie des Indes, pour la Chambre d'Amsterdam, entra le 22. Mai dans le Texel, revenant de *Batavia*, de compagnie avec plusieurs autres Vaisseaux, dont il fut séparé le 29. Avril dernier à la hauteur de Flores, qui est une Isle d'Asie dans la grande Mer des Indes, & qui s'appelle plus communément Ende. Quatre autres Vaisseaux, qui reviennent des Indes Orientales, arriverent encore le 18. dans le Texel, tous richement chargés.

V. Pays-Bas. Bruxelles. On parle beaucoup ici d'établir une troisième Chambre dans le Souverain Conseil de Brabant, pour finir les Procés qu'il y a dans ce Conseil depuis plusieurs années. On dit aussi qu'il doit se tenir une Assemblée generale des interessés à la Compagnie d'Ostende, tant pour examiner ses compres, que pour ordonner un dividend, & pour déliberer sur les moyens de continuer ailleurs son commerce, sans que les voisins de ces Pays y puissent prendre aucun ombrage, & sans contrevenir à ce qui a été stipulé à cet égard dans le dernier Traité conclu entre l'Empereur & les Puissances Maritimes. Monsieur Proly, l'un des Directeurs de cette Compagnie, est revenu de la Cour de Vienne, où il étoit allé faire les propositions qu'on vient de rapporter, de continuer ce commerce; mais on garde le secret sur le résultat qu'on y a pris là-dessus.

Le differend qui a regné entre l'Imperatrice Douairiere Amelie, & la Maison de Bourbon, touchant la succession de la feue Duchesse de Hannover mere de cette Imperatrice, a été ajusté à l'amiable, par une convention signée à Sr. Maur, avec une satisfaction reciproque. C'est le Marquis de Bully, ci-devant Gouverneur de Menin, employé en cela par l'Imperatrice Amelie, qui a conduit cette affaire à sa fin, après une negociation de dix mois.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naissances, Mariages & Morts des Princes & autres Personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. **N** *Aissances.* La Princesse Epouse du Prince de Lobcowitz, Majordôme de l'Imperatrice Regnante, est accouchée d'un fils à Vienne, qui a été tenu sur les fonts par l'Empereur, dans la Chapelle du Château de Laxembourg.

Madame la Marquise de Fenelon, Ambassadrice du Roi de France auprès des Seigneurs Etats Generaux, accoucha le 31. Mai d'une fille à La Haye.

Le lendemain, Madame Snellings, Epouse du Chevalier de ce nom; & née Baronne de Kestel, mit au monde deux garçons à Bruxelles.

Le 8. la Duchesse de Brunswick-Bevern, fille du Duc Regnant de Brunswick-Wolfembuttel & sœur de l'Imperatrice Regnante, accoucha d'un Prince, au grand contentement de cette illustre Maison.

II. *Mariages.* Le Comte de Sunderland épousa le 17. Mai à Londres Mademoiselle de Trevor, fille du feu Lord de ce nom, qui est riche de 20000. livres sterlings.

Mr. du Portail, Président à Mortier au Parlement de Paris, & fils du premier Président du même Parlement, épousa le 24. à Roissy Mademoiselle de Vatan, âgée seulement de 12. ans.

Le mariage de Mr. de Biron avec la fille du feu Prince de Menzikoff, dont nous avons parlé dans nos précédens Journaux, fut consommé dans le même mois : il y a eu à ce sujet une grande & magnifique fête

fête à Petersbourg, que la Czarine a voulu honorer de sa présence.

Le Roi de France a signé aussi un contrat de Mariage entre le Marquis de Dampierre & Mademoiselle de Longeac.

III. *Morts.* Mr. Maximilien de Saint Urbain, Conseiller, Agent de Son Altesse Royale le Duc de Lorraine à Rome, est mort depuis quelque tems dans cette Ville, regretté de tous ceux qui connoissoient ses belles qualités: Il a rempli cet Emploi avec distinction l'espace de 28. ans.

Une mort subite enleva le 21. Avril à Naples le Prince de la Riccia, qui épousa il y a quelques mois en secondes noces une Demoiselle de 20. ans, quoiqu'il en eut lui-même plus de 80. Ce Seigneur étoit pere de l'Archevêque de Capoue.

Le Comte de Lagnasco, Conseiller privé du Roi de Pologne, comme Electeur de Saxe, & qui a été en dernier lieu son Ministre à la Cour de Vienne, est mort en Silesie.

Messire Thomas Parker, Comte de Macclesfield, & ci-devant Grand-Chancelier d'Angleterre, mourut à Londres le 10. Mai de la pierre. Par cette mort une pension de 1200. livres sterlings revient à la Couronne; & c'est le Vicomte George Parker, son fils unique qui hérite de son titre & de ses Biens.

Dame Marie-Elizabeth Langlois, veuve de feu Mr. le Camus, Maître des Requêtes, est décédée à Paris; de même que Mr. Robin, Chevalier de l'Ordre de St. Michel, qui a été ci-devant à la Cour d'Espagne pour les affaires du Commerce, & autres d'importance, & ensuite premier Commis des Finances, sous divers Ministres de ce Département.

Messire René d'Egryny, ci-devant Intendant General des Armées du Roi de France en Irlande, en
Cata-

Catalogne, & en Italie, est aussi mort à Paris, laissant deux fils, dont l'aîné est Brigadier & Colonel du Regiment de Forêt, & l'autre Capitaine dans le Regiment de Cavalerie du Commissaire-General.

Le 20. mourut encore dans la même Ville Mefire René de Cordouan, Marquis de la Nouë, Brigadier des Armées de S. M. T. Chrét. & Inspecteur General de Cavalerie; & Mr. Pierre de Mastiny, Capitaine dans les Gardes Françaises.

Le Comte de Rohan, Brigadier des Armées du Roi d'Espagne, est mort à Seville après une longue maladie.

Le Doge de Venise, Don Alvise Mocenigo, a payé le tribut à la nature dans cette Ville. Voyez l'article d'Italie du present Journal.

La nuit du 29. au 30. la mort enleva à Paris le Duc de Château-Thierry, qui avoit pris le nom de Comte d'Auvergne, dans la quatorzième année de son âge : sa mort est causée par une violente toux, qui lui a fait rendre une partie de la membrane de la trachée-artère, principal instrument de la voix : C'est un canal qui descend d'un endroit vers la racine de la langue, & qui se divise en rameaux qui se répandent dans les poulmons. Les Medecins qui n'ont jamais eu d'exemple d'un pareil accident, avoient demandé la permission de faire ouvrir le corps de ce Duc ; mais le Comte d'Evreux, qui étoit ami intime du defunt, n'a pas voulu la leur accorder.

Le 3. Juin le Comte de Baillet, Chef-Président du Conseil Privé de la Serenissime Archiduchesse Gouvernante-Generale des Pays-Bas Autrichiens, mourut à Bruxelles, fort regretté à cause de son rare mérite, & de son habileté dans le maniement des affaires les plus importantes.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Juillet 1732.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	3
ARTICLE II. <i>Espagne.</i>	17
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	23
ARTICLE IV. <i>France.</i>	34
ARTICLE V. <i>Allemagne & Turquie.</i>	47
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	58
ARTICLE VII. <i>Angleterre , Hollande & Pais- Bas.</i>	63
ARTICLE VIII. <i>Naissances , Mariages & Morts.</i>	74



PRIVILEGIUM

Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis.

CAROLUS SEXTUS Divinâ favente clementiâ Electus Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiaë, Sclavoniæ &c. Rex, Archidux Austriæ; Dux Burgundiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ, & Wirtembergæ; Comes Tyrolis. Agnoscimus & notum facimus tenore præsentium universis: quòd cum Augustæ Majestatis Nostræ Imperialis Clementiæ Noster, Sacrique Imperii fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER Bibliopola & Typographus Luxemburgensis demississimè supplicaverit, ut Privilegium impressorium, quod eidem pro libello menstruo, cui titulus: *La Clef du Cabinet* in idiomate Gallico anno millesimo septingentesimo decimo sexto die decima Februarii ad decennium clementer impertiti sumus, ob lapsum temporis adhuc ad sexennium benignè extendere dignaremur. Nos æquis ejusdem precibus clementer annuendum censuerimus. Idcirco omnibus & singulis Typographis, Bibliopolis, Bibliopægis, aliisque Librariam negotiationem exercentibus, firmiter inhibemus, ne quis prædictos libel-

los per lex annorum spatium ab hodierna die comi-
putandum, in Sacro Romano Imperio, Regnisque
ac ditionibus nostris hæreditariis simili aut alio
typo, vel formâ, aut sub quovis alio prætextu re-
cudere vel aliò recudendos dare, alibive impressos
apportare, vendere, vel distrahere clam vel palam
citra voluntatem & absque prænominati ANDREÆ
CHEVALIER, ejusve hæredum, expresso & in scrip-
tis obtento consensu præsumat; si quis verò inter-
dictum hoc nostrum Cæsareum violare aut trans-
gredi ausus fuerit, cum non modo ejusmodi ex-
emplaribus perperam quippe recusis & adductis à
supra memorato CHEVALIER ac ejus hæredibus ubi-
cumque sive propriâ autoritate, sive Magistratûs
auxilio vindicandis de facto privandum, sed pœna
insuper quinque Marcarum auri puri Fisco nostro
Cæsareo & parti læsæ ex æquo pendenda decerni-
mus irremissibiliter mulctandum, dummodo tamen
præfati Libelli bonis moribus, Sacrique Imperiâ
Constitutionibus contrarii quidpiam non contineant,
ac quinque exemplaria singulis mensibus ad Arca-
nam nostram Cancellariam Imperialem Aulicam
tempestivè sumptibus impetrantis transmittantur.
Mandamus proinde universis & singulis nostris, Sa-
cricque Imperii & Regnorum ac Dominiorum no-
strorum hæreditariorum subditis & fidelibus di-
lectis cujuscumque statûs, gradûs ordinis aut dignita-
tis existant, tam Ecclesiasticis quàm sæcularibus,
præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque Jus
& Justitiam administrantibus, ne quemquam Pri-
vilegium hoc nostrum temerè & impunè transgredi
patiantur, quin potius transgressores præscriptâ pœnâ
plecti, ac aliis modis idoneis coerceri curent: qua-
tenus & ipsi eandem mulctam incurrere noluerint.
Harum testimonio litterarum manu nostrâ subscrip-
tarum, & Sigilli nostri Cæsarei appensione muni-

tarum. Datum in Civitate nostra Vienna die vige-
sima Martii, anno millesimo septingentesimo vige-
simo septimo, Regnorum nostrorum Romani decimo
sexto, Hispanicorum vigesimo quarto, Hungarici
& Bohemici verò pariter decimo sexto.

CAROLUS.

(L. S.)

Vt. FRID. CAR. COM. DE
SCHONBORN.

Ad Mandatum Sacrae Cæsareæ
Majestatis proprium.

P. W. NOB. DOM. DE GEORGENTHAL.